

Bruxelles, le 8.11.2023
COM(2023) 690 final

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU
CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ
DES RÉGIONS**

Communication de 2023 sur la politique d'élargissement de l'UE

{SWD(2023) 690 final} - {SWD(2023) 691 final} - {SWD(2023) 692 final} -
{SWD(2023) 693 final} - {SWD(2023) 694 final} - {SWD(2023) 695 final} -
{SWD(2023) 696 final} - {SWD(2023) 697 final} - {SWD(2023) 698 final} -
{SWD(2023) 699 final}

Communication de 2023 sur la politique d'élargissement de l'UE

I. INTRODUCTION

L'élargissement de l'UE est un vecteur de stabilité, de paix et de prospérité durables sur l'ensemble du continent. L'adhésion à l'UE représente **un investissement géostratégique** dans une Europe solide, stable et unie, fondée sur des **valeurs communes**. C'est un outil puissant de promotion de la démocratie, de l'état de droit et du respect des droits fondamentaux. Une perspective d'adhésion à l'UE crédible et fondée sur le mérite est la **principale incitation à la transformation** et renforce ainsi notre sécurité collective et notre prospérité socio-économique. Il s'agit là d'un élément essentiel pour favoriser la réconciliation et la stabilité sur le continent européen. L'importance géopolitique de l'élargissement de l'UE a encore été soulignée en 2022, lorsque l'Ukraine, la République de Moldavie¹ et la Géorgie ont demandé à devenir membres de l'UE à la suite de la guerre d'agression non provoquée et injustifiée menée par la Russie contre l'Ukraine et que le Conseil européen² a reconnu la perspective européenne de l'Ukraine, de la Moldavie et de la Géorgie et accordé le statut de candidat à l'Ukraine et à la Moldavie. L'octroi du statut de candidat à la Bosnie-Herzégovine en décembre 2022 a constitué une étape importante pour maintenir la dynamique du processus d'élargissement.

Aujourd'hui, les Balkans occidentaux, la Turquie³, l'Ukraine, la Moldavie et la Géorgie ont une **occasion historique** de lier étroitement leur avenir à l'Union européenne. L'adhésion est et restera un processus fondé sur le mérite, entièrement lié aux progrès objectifs accomplis par chaque partenaire visé par l'élargissement. Dès lors, les pays visés par l'élargissement devront agir avec détermination pour mettre en œuvre les réformes nécessaires et réaliser des progrès tangibles et irréversibles, en commençant par les **éléments fondamentaux du processus d'adhésion à l'UE**. L'état de droit, en particulier l'indépendance et le fonctionnement du pouvoir judiciaire et la lutte contre la corruption, les droits fondamentaux, l'économie, le fonctionnement des institutions démocratiques et la réforme de l'administration publique restent les pierres angulaires de la politique d'élargissement.

L'adhésion à l'UE est un **choix stratégique**. Les partenaires doivent adopter et promouvoir les **valeurs de l'UE** fermement et sans équivoque. L'alignement sur la **politique étrangère et de sécurité commune** de l'UE est un signal plus important que jamais quant au partage des valeurs et de l'orientation stratégique dans le nouveau contexte géopolitique.

II. PRINCIPALES EVOLUTIONS

Une réaction unie à la guerre d'agression menée par la Russie

Ces deux dernières années ont été marquées par la **guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine**. Le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH) a enregistré plus de 27 000 victimes civiles en Ukraine, dont 9 600 personnes tuées⁴, et le nombre exact de décès devrait encore être beaucoup plus élevé. Les besoins humanitaires

¹ Ci-après la «Moldavie».

² [EUCO 24/22](#).

³ Conformément à la demande de la République de Turquie concernant le nouveau nom officiel du pays en anglais, le nom «Türkiye» est utilisé dans la version anglaise du présent document, au lieu de «Turkey». Ce changement administratif se limite à la nomenclature utilisée dans les documents de l'UE et n'a aucun effet rétroactif ni aucun effet juridique. Cette approche est sans préjudice de la nomenclature utilisée par les États membres.

⁴ Chiffres à la fin du mois d'août 2023.

restent importants: 17,6 millions de personnes en Ukraine, soit 49 % de la population totale du pays⁵, et 6,2 millions de personnes dans les pays accueillant des réfugiés⁶ continuent à avoir besoin d'une aide humanitaire multisectorielle. La guerre a également eu des effets dévastateurs et provoqué des destructions de productions et de biens, des perturbations du commerce, une diminution des investissements, une érosion du capital humain et d'immenses dommages environnementaux.

La **réaction de l'UE** à la guerre d'agression menée par la Russie a été sans précédent, unie, déterminée et immédiate. Les 27 États membres de l'UE et leurs partenaires dans le monde entier ont **condamné cette guerre d'agression non provoquée et injustifiée**. Ils ont agi rapidement, isolant la Russie sur les plans politique et économique, condamnant les violations du droit international humanitaire et soutenant les mesures visant à faire en sorte que les responsables des crimes de guerre et autres violations commis dans le cadre de la guerre d'agression menée par la Russie doivent répondre pleinement de leurs actes. À ce jour, l'UE a adopté **11 trains de sanctions de grande ampleur contre la Russie et la Biélorussie**. Démontrant son soutien sans faille à l'Ukraine, l'UE continue d'apporter une vaste **aide humanitaire, financière, économique et militaire** au pays. Dans le cadre de l'approche de l'«Équipe Europe», l'UE, ses États membres et les institutions financières ont jusqu'à présent **dégagé 82,6 milliards d'EUR** (chiffres de septembre 2023; dont 25 milliards d'EUR pour l'aide militaire), en ce compris des fonds pour accueillir des réfugiés dans l'UE. Le Conseil a prorogé jusqu'en mars 2025 la protection temporaire accordée aux personnes ayant fui la guerre contre l'Ukraine, offrant ainsi une sécurité au plus de 4 millions d'Ukrainiens qui vivent actuellement dans l'UE. Face au blocage des ports ukrainiens de la mer Noire par la Russie, l'UE met en œuvre depuis mai 2022, avec l'Ukraine et la Moldavie, les corridors de solidarité UE-Ukraine, qui relient l'Ukraine et la Moldavie à l'Union européenne, facilitant ainsi leurs échanges commerciaux avec l'UE et le reste du monde, y compris pour les produits essentiels tels que les céréales. La Commission contribue à plusieurs initiatives visant à surveiller et à enregistrer les dommages causés à l'environnement. L'UE continuera à soutenir l'Ukraine aussi longtemps qu'il le faudra.

La Commission européenne, en collaboration avec l'Ukraine et les partenaires du G7, a créé en janvier 2023 la **plateforme de coordination des donateurs d'organisations multiples** afin de coordonner le soutien destiné aux besoins de financement immédiats de l'Ukraine ainsi qu'à la relance économique et à la reconstruction futures du pays.

En juin 2023, la Commission européenne a proposé un instrument de financement à moyen terme qui fournira à l'Ukraine un soutien cohérent, prévisible et flexible au cours de la période 2024-2027. La nouvelle **facilité pour l'Ukraine**⁷ soutiendra les efforts visant à maintenir la stabilité macrofinancière et favorisera la reprise. Il est prévu qu'elle soit **dotée de 50 milliards d'EUR** sous la forme de subventions et de prêts pour la période 2024-2027.

L'UE a également adopté deux vastes **trains de mesures de soutien en faveur de la Moldavie**⁸, destinés en particulier à faire face aux conséquences que la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine a sur ce pays. La Moldavie est confrontée à un afflux important de réfugiés en provenance d'Ukraine, à une flambée de l'inflation, à des menaces pesant sur son approvisionnement énergétique, à des violations de son espace aérien et à une

⁵ Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations unies, août 2023.

⁶ Haut-Commissaire des Nations unies pour les réfugiés, septembre 2023.

⁷ 2023/0200 (COD).

⁸ [L'Union européenne va accorder 250 millions d'EUR supplémentaires à la République de Moldavie. Un dispositif de mesures de soutien en faveur de la République de Moldavie.](#)

multitude d'actions hostiles hybrides telles que des manifestations organisées, des campagnes de désinformation massives et des cyberattaques.

La guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine suscite la peur dans l'ensemble de la région, y compris en Géorgie. Dans ce contexte, la sécurité, la défense et la lutte contre les menaces hybrides et les cybermenaces continuent de figurer parmi les domaines prioritaires de la coopération entre l'UE et la Géorgie. Un montant total de 62 millions d'EUR a été dégagé pour soutenir les forces de défense géorgiennes par l'intermédiaire de la facilité européenne pour la paix.

En décembre 2022, la Commission européenne a présenté un **train de mesures de soutien à l'énergie** d'un montant d'un milliard d'EUR en faveur des **Balkans occidentaux**⁹. Répondant aux besoins immédiats, à court et à moyen terme dans la région, cet important train de mesures a aidé les partenaires des Balkans occidentaux à commencer à réduire leur dépendance à l'égard des combustibles fossiles russes, à accélérer la décarbonation et à améliorer la sécurité énergétique de la région. L'UE a renforcé son soutien en matière de **cybersécurité**, notamment à la lumière de plusieurs cyberattaques menées dans les pays des Balkans occidentaux. La Commission européenne a coorganisé une conférence à haut niveau sur la cybersécurité en juin 2023 à Bruxelles.

La **guerre d'agression menée par la Russie** contre l'Ukraine a eu des répercussions sur les pays visés par l'élargissement, en particulier l'Ukraine en tant que victime de l'agression, et sur les États membres de l'UE, qui se heurtent à des **difficultés économiques et sociales majeures**. Confrontée à une instabilité étrangère croissante, à une concurrence stratégique grandissante et à des menaces pour la sécurité en augmentation, l'UE a assumé une plus grande responsabilité internationale et pris de nouvelles mesures décisives en vue de réduire les dépendances et de construire une base économique plus solide. Ces objectifs présentent un intérêt pour tous les pays visés par l'élargissement.

Accélération de l'élargissement de l'UE

Le **programme d'élargissement s'est accéléré en juin 2022**, lorsque le Conseil européen a approuvé les recommandations de la Commission, reconnaissant la **perspective européenne de l'Ukraine, de la Moldavie et de la Géorgie** et **accordant le statut de pays candidat à l'Ukraine et à la Moldavie**. Cette avancée a fait suite aux **demandes d'adhésion à l'UE** introduites par ces trois pays au printemps 2022 et aux **avis**¹⁰ présentés par la Commission européenne en juin de la même année. La perspective européenne des pays concernés a renforcé leur détermination à réaliser les réformes que requiert le processus d'adhésion à l'UE, en se concentrant en particulier sur les mesures/priorités mentionnées dans les avis de la Commission. Cette dernière rend désormais compte de la réalisation de ces mesures/priorités dans le cadre de son paquet «élargissement» régulier, dans lequel l'Ukraine, la Moldavie et la Géorgie sont incluses à partir de cette année.

Dans les **Balkans occidentaux**, la première conférence intergouvernementale avec l'Albanie et avec la Macédoine du Nord sur les **négociations d'adhésion** a eu lieu en juillet 2022, après quoi le processus d'examen analytique de l'acquis de l'UE (*screening*) a débuté. Celui-ci devrait être achevé en décembre 2023. En décembre 2022, le Conseil européen a accordé à la Bosnie-Herzégovine le **statut de candidat à l'adhésion à l'UE**, pour autant que le pays mette en œuvre les mesures précisées dans la communication de la Commission d'octobre 2022 sur

⁹ https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/AC_23_3196

¹⁰ [COM\(2022\) 405 final](#), [COM\(2022\) 406 final](#), [COM\(2022\) 407 final](#).

la politique d'élargissement¹¹. En décembre 2022, le **Kosovo*** a déposé une demande d'adhésion à l'UE. Au printemps 2023, l'UE s'est accordée sur la libéralisation du régime des visas pour le Kosovo, qui sera applicable à partir du 1^{er} janvier 2024.

Le **dialogue à haut niveau** avec les pays visés par l'élargissement s'est poursuivi. Au cours du **sommet des Balkans occidentaux** qui s'est tenu en novembre 2022 dans le cadre du **processus de Berlin**, la Commission a annoncé un important train de mesures de soutien à l'énergie, d'un montant d'un milliard d'EUR sous la forme de subventions de l'UE, destiné à aider les Balkans occidentaux à faire face aux conséquences immédiates de la crise énergétique et à renforcer leur résilience à court et à moyen terme. **Le sommet UE-Balkans occidentaux** a eu lieu en décembre 2022 à Tirana. Le fait que ce sommet ait été organisé pour la première fois dans la région a indiqué clairement que l'UE était attachée totalement et sans équivoque à la perspective d'adhésion des Balkans occidentaux à l'Union européenne. Cette dernière s'est félicitée de l'avancée des négociations concernant trois nouveaux accords relatifs au marché commun régional facilitant la libre circulation et l'emploi dans toute la région. Une feuille de route concernant la réduction des frais d'itinérance entre l'UE et les Balkans occidentaux a été adoptée en marge du sommet.

Le 6 octobre 2023, lors de la **réunion informelle des chefs d'État ou de gouvernement à Grenade**, les dirigeants de l'UE ont réaffirmé que l'élargissement constitue un investissement géostratégique dans la paix, la sécurité, la stabilité et la prospérité¹². Ils ont souligné que les pays qui aspirent à devenir membres doivent intensifier leurs efforts de réforme, en particulier dans le domaine de l'état de droit, conformément au caractère fondé sur le mérite du processus d'adhésion et avec l'aide de l'UE. Parallèlement, l'Union doit mettre en place en interne les travaux préparatoires et les réformes nécessaires à la poursuite de l'élargissement, afin de compléter l'Union européenne. Pour exprimer concrètement son soutien aux partenaires visés par l'élargissement, il est essentiel que l'UE mobilise le financement correspondant, notamment dans le contexte de la révision à mi-parcours du cadre financier pluriannuel actuel¹³.

Lors du **sommet du processus de Berlin**, qui s'est tenu pour la première fois dans la région, à Tirana, le 16 octobre 2023, des progrès ont été enregistrés concernant le marché commun régional, avec la signature de l'accord sur la reconnaissance des qualifications professionnelles des sages-femmes, des vétérinaires, des infirmiers et des pharmaciens et plusieurs déclarations communes relatives à la coopération régionale. Ce sommet a également été l'occasion de discuter du plan de croissance de l'UE pour les Balkans occidentaux avec les dirigeants de la région et d'inaugurer le bureau de représentation du Collège d'Europe à Tirana, en ouvrant notamment les inscriptions des étudiants pour l'année universitaire 2024/25.

Les négociations d'adhésion avec la **Turquie** sont au point mort depuis 2018, conformément à la décision du Conseil. La Turquie reste un partenaire clé de l'Union européenne et un pays candidat, et souligne que l'adhésion à l'UE constitue son objectif stratégique. Néanmoins, elle a continué de s'éloigner de l'UE, en raison principalement du recul continu enregistré dans les

¹¹ [COM\(2022\) 528 final](#).

* Cette désignation est sans préjudice des positions sur le statut et est conforme à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité des Nations unies ainsi qu'à l'avis de la CIJ sur la déclaration d'indépendance du Kosovo.

¹² <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2023/10/06/granada-declaration/>

¹³ [COM\(2023\) 336](#).

domaines des droits fondamentaux et de l'état de droit, y compris en ce qui concerne l'indépendance du système judiciaire, et de l'absence de réformes dans certains secteurs.

La déclaration UE-Turquie de 2016 est restée le cadre clé de la coopération en matière de migration et a continué de produire des résultats, malgré les difficultés persistantes liées à sa mise en œuvre. La Turquie héberge encore 3,6 millions de réfugiés. La Turquie a également continué de jouer un rôle essentiel dans la gestion de la migration le long de la route de la Méditerranée orientale. La Commission attend de la Turquie qu'elle respecte les engagements qu'elle a pris dans le cadre de la déclaration UE-Turquie, conformément aux conclusions du Conseil européen d'octobre 2021, y compris pour ce qui est de la prévention de la migration irrégulière par voie terrestre et maritime et de la reprise des retours.

Conformément aux conclusions du Conseil européen de 2021¹⁴ sur un programme constructif entre l'UE et la Turquie, la Commission a mené un dialogue à haut niveau avec les autorités turques sur l'agriculture et le développement rural, sur le changement climatique, ainsi que sur la recherche et l'innovation, et a lancé la nouvelle plateforme d'investissement pour la Turquie. Le prochain dialogue à haut niveau entre les deux parties sur la migration et la sécurité est prévu pour le 23 novembre 2023. L'existence d'un environnement stable et sûr en Méditerranée orientale et l'instauration de relations fondées sur la coopération et mutuellement avantageuses avec la Turquie relèvent de l'intérêt stratégique de l'UE. En juin 2023, le Conseil européen a invité le haut représentant et la Commission à lui présenter un rapport sur l'état des relations entre l'UE et la Turquie¹⁵, en s'appuyant sur les instruments et options recensés par le Conseil européen, en vue de procéder de manière stratégique et prospective.

Depuis le début de l'agression de l'Ukraine par la Russie, les relations de l'UE avec l'Ukraine ont atteint un niveau sans précédent. Le 24^e **sommet UE-Ukraine** et une réunion entre le collège des commissaires et le gouvernement ukrainien ont eu lieu à Kiev en février 2023. La toute première réunion informelle des ministres des affaires étrangères de l'UE et de l'Ukraine a rassemblé l'Ukraine, l'UE et les 27 États membres à Kiev le 2 octobre 2023. L'UE a réaffirmé son soutien et son attachement sans faille à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, ainsi qu'à la trajectoire du pays vers l'UE.

Le 1^{er} juin 2023, la Moldavie a accueilli la deuxième réunion de la **Communauté politique européenne**, qui a rassemblé 45 dirigeants européens pour discuter des efforts conjoints en faveur de la paix et de la sécurité, ainsi que de la résilience énergétique, de la connectivité et de la mobilité en Europe.

La guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine a encore souligné la nécessité que l'UE et ses partenaires les plus proches soient unis et solidaires et, partant, l'importance de l'alignement sur la **politique étrangère et de sécurité commune** (PESC) dans le cadre du processus d'élargissement. Le maintien de l'alignement complet de l'Albanie, du Monténégro et de la Macédoine du Nord a continué d'envoyer un signal fort quant au choix stratégique que ces pays ont fait d'adhérer à l'UE. La coopération globale de l'Ukraine dans le cadre de la PESC de l'UE et son alignement sur celle-ci ont augmenté. La hausse significative des taux d'alignement sur la PESC de la Moldavie et de la Bosnie-Herzégovine, ainsi que le maintien de l'alignement unilatéral du Kosovo, ont également constitué des confirmations importantes de leur orientation stratégique vers l'UE, bien que la mise en œuvre des sanctions reste problématique en Bosnie-Herzégovine. Pour ce qui est de la Serbie, la tendance en matière

¹⁴ [EUCO 7/21](#).

¹⁵ [EUCO 7/23](#).

d'alignement s'est maintenue au cours de la période de référence et le pays devrait, en priorité, respecter ses engagements et s'aligner progressivement sur la PESC de l'UE, y compris en ce qui concerne les mesures restrictives de cette dernière, conformément à son cadre de négociation, et éviter tout acte ou déclaration allant à l'encontre de la position de l'UE dans le domaine de la politique étrangère. L'alignement de la Géorgie sur la PESC reste faible et le pays devrait inverser cette tendance. La Turquie n'a accompli aucun progrès en matière d'alignement sur la PESC au cours de la période de référence: son taux d'alignement est resté très bas. Elle a continué à ne pas s'aligner sur les mesures restrictives prises par l'UE contre la Russie. Ses propos soutenant le groupe terroriste Hamas à la suite des attaques menées par ce dernier contre Israël le 7 octobre 2023 sont en absolue contradiction avec l'approche de l'UE. Dans le même temps, la Turquie a, conjointement avec les Nations unies, facilité l'exportation de céréales ukrainiennes via la mer Noire dans le cadre de l'initiative céréalière de la mer Noire, jusqu'à la suspension unilatérale du mécanisme par la Russie. Les partenaires ont maintenu leurs contributions appréciées aux missions et opérations relevant de la politique de sécurité et de défense commune.

Les Balkans occidentaux, la Turquie, l'Ukraine, la Moldavie et la Géorgie ont continué de s'aligner sur l'UE lors du vote sur la majorité des résolutions de l'Assemblée générale des Nations unies liées à la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine. En tant que membre non permanent du Conseil de sécurité de l'ONU, l'Albanie a continué de participer activement à la promotion et à la défense du droit international, de la charte des Nations unies et de l'ordre international fondé sur des règles.

L'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Moldavie et l'Ukraine ont rejoint le mécanisme de protection civile de l'Union. Elles ont accompli des progrès significatifs en matière de protection civile en renforçant leur capacité administrative et opérationnelle à faire preuve de solidarité avec l'UE. Les États participants au mécanisme de protection civile de l'Union ont les mêmes droits et obligations que les États membres de l'UE dans le cadre du mécanisme.

La Commission encourage tous les pays visés par l'élargissement à se montrer plus ambitieux et à renforcer leur action coordonnée en matière de transition écologique, notamment en donnant la priorité à la prise en considération du pacte vert pour l'Europe dans tous les domaines d'action. Les pays qui sont parties au traité instituant la Communauté de l'énergie sont encouragés à tenir les engagements qu'ils ont pris dans le cadre de la feuille de route de la Communauté de l'énergie sur la décarbonation et à se préparer au système d'échange de quotas d'émission conformément à la recommandation de la Communauté de l'énergie.

III. LES PAYS VISES PAR L'ELARGISSEMENT SUR LA VOIE DE L'ADHESION A L'UE

En ce qui concerne le **Monténégro**, l'ensemble des chapitres sont ouverts à la négociation, et trois d'entre eux ont été provisoirement clôturés. La prochaine étape consistera à remplir les critères provisoires pour les chapitres relatifs à l'état de droit. La **Serbie** compte 22 chapitres de négociation ouverts sur 35, dont deux provisoirement clôturés. L'ouverture de groupes de chapitres supplémentaires dépendra des progrès accomplis par le pays, en particulier en ce qui concerne le rythme des réformes relatives à l'état de droit et la normalisation des relations avec le Kosovo.

Conformément à la méthode révisée¹⁶, dans les conclusions et recommandations de la présente communication, la Commission évalue l'**équilibre global des négociations d'adhésion** avec le Monténégro et la Serbie et propose la voie à suivre pour chaque pays. Les prochaines

¹⁶ [COM\(2020\) 57 final](#).

conférences intergouvernementales pourraient avoir lieu après la publication du présent ensemble annuel de rapports.

À la suite de la première conférence intergouvernementale avec l'**Albanie** et avec la **Macédoine du Nord**, qui s'est tenue le 19 juillet 2022, la Commission a immédiatement lancé le processus d'**examen analytique**. Toutes les sessions consacrées aux groupes de chapitres 1 (fondamentaux), 2 (marché intérieur), 3 (compétitivité et croissance inclusive) et 4 (programme environnemental et connectivité durable) ont eu lieu. Des sessions explicatives et bilatérales sont en cours ou prévues jusqu'en décembre 2023 pour les deux groupes de chapitres restants. Les rapports d'examen analytique afférents au groupe des «fondamentaux» ont été présentés au Conseil en juillet 2023. Les autorités n'ont cessé de déclarer leur attachement politique à l'objectif stratégique d'intégration à l'UE et leur ambition d'avancer dans les négociations d'adhésion sur la base de la poursuite des progrès en matière de réformes.

Après les élections législatives d'octobre 2022 en **Bosnie-Herzégovine**, un nouveau Conseil des ministres au niveau de l'État et un nouveau gouvernement de la Fédération sont entrés en fonction respectivement fin janvier et début mai 2023. À la suite de l'octroi du **statut de candidat** en décembre 2022, la nouvelle coalition au pouvoir a déclaré que la progression sur la voie de l'adhésion à l'UE constituait une priorité absolue de son accord de coalition et s'est déclarée déterminée à agir sur les 14 priorités essentielles définies dans l'avis de la Commission sur la demande d'adhésion de la Bosnie-Herzégovine à l'UE. Le Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine a adopté plusieurs stratégies (sur le terrorisme, la criminalité organisée, le blanchiment de capitaux et la migration) et projets de loi. Le Parlement a adopté un certain nombre de lois en lien avec les 14 priorités essentielles et les mesures définies dans la recommandation de la Commission relative au statut de candidat. La Cour constitutionnelle a annulé plusieurs actes juridiques et politiques adoptés par la *Republika Srpska* au motif qu'ils enfreignaient l'ordre constitutionnel et juridique. La réintroduction de sanctions pénales en cas de diffamation dans la *Republika Srpska* depuis juillet 2023 a de graves répercussions sur l'environnement dans lequel évolue la société civile et représente un recul majeur en matière de protection des droits fondamentaux. Un projet de loi ciblant des groupes de la société civile en tant qu'«agents étrangers» a été adopté en première lecture par l'assemblée de la *Republika Srpska*; son adoption complète marquerait un nouveau recul important regrettable et indéniable. En juin 2023, la *Republika Srpska* a adopté deux lois sur la non-application des arrêts de la Cour constitutionnelle et des décisions du haut représentant, violant ainsi l'ordre constitutionnel et juridique du pays.

Le Conseil de l'UE et le Parlement européen ont adopté la décision relative à la libéralisation du régime des visas pour le **Kosovo** au printemps 2023. En décembre 2022, le Kosovo a déposé une demande d'adhésion à l'UE. La situation dans le nord du Kosovo au cours de la période de référence a été caractérisée par plusieurs crises d'intensité variable concernant différentes questions, la violente attaque perpétrée contre la police kosovare le 24 septembre 2023 constituant l'escalade la plus grave de ces dernières années. D'autres crises ont été déclenchées par des problèmes liés aux plaques d'immatriculation, qui ont conduit à la démission collective des Serbes du Kosovo des institutions kosovares en novembre 2022.

Le Kosovo et la Serbie ont conclu un accord sur la voie de la normalisation et sont convenus d'une annexe relative à sa mise en œuvre respectivement en février et en mars 2023. Tant le Kosovo que la Serbie doivent encore commencer à mettre en œuvre leurs obligations respectives découlant de l'accord, qui sont contraignantes pour les parties et s'inscrivent dans leur trajectoire européenne.

L'UE et la **Turquie** ont poursuivi leur dialogue conformément aux conclusions du Conseil européen de 2021. La Turquie est un pays candidat et un partenaire clé de l'UE dans des domaines essentiels d'intérêt commun, tels que le commerce, la migration, la lutte contre le terrorisme, la santé publique, le climat, l'énergie, les transports et les questions régionales. Les négociations d'adhésion restent au point mort, étant donné que le pays n'a pas inversé la tendance négative consistant à s'éloigner de l'Union européenne, un recul important ayant été enregistré dans un certain nombre de domaines fondamentaux. En ce qui concerne l'énergie, la Turquie reste un pays de transit important et fiable pour l'UE. Cette dernière, faisant preuve de solidarité, a réagi immédiatement aux tremblements de terre qui ont frappé le sud-est du pays en février 2023 par l'envoi d'équipes de secours et d'une aide en nature par l'intermédiaire du mécanisme de protection civile de l'Union et a contribué à la mobilisation de promesses de dons de la communauté internationale à hauteur d'un montant total de 6 milliards d'EUR. Les deux parties coopèrent avec succès pour mettre en œuvre l'aide d'un milliard d'EUR promise par l'UE. L'union douanière entre l'UE et la Turquie a continué de profiter aux deux parties. Il convient d'assurer le plein respect des mesures restrictives de l'UE, compte tenu notamment de la libre circulation des produits au sein de l'union douanière entre l'UE et la Turquie.

Dans son avis sur la demande d'adhésion de l'**Ukraine** à l'UE, la Commission a recensé sept mesures à prendre par ce pays pour progresser sur la voie de l'adhésion. Le Conseil européen a accordé le statut de candidat à l'Ukraine et a invité la Commission à rendre compte de la mise en œuvre des sept mesures dans le cadre du présent paquet.

Dans son avis sur la demande d'adhésion de la **Moldavie** à l'UE, la Commission a recensé neuf mesures à prendre par ce pays pour progresser sur la voie de l'adhésion. Le Conseil européen a accordé le statut de candidat à la Moldavie et a invité la Commission à rendre compte de la mise en œuvre des neuf mesures dans le cadre du présent paquet.

Dans son avis sur la demande d'adhésion de la **Géorgie** à l'UE, la Commission a recensé 12 priorités pour que ce pays progresse sur la voie de l'adhésion. Le Conseil européen s'est déclaré prêt à accorder le statut de pays candidat à la Géorgie une fois que ces priorités auront été prises en compte. Il a invité la Commission à rendre compte de la mise en œuvre de ces priorités dans le cadre du présent paquet.

IV. ÉLÉMENTS FONDAMENTAUX DU PROCESSUS D'ADHESION A L'UE

L'état de droit, les droits fondamentaux, le fonctionnement des institutions démocratiques et la réforme de l'administration publique, ainsi que les critères économiques, constituent le noyau de ce que l'on appelle les «**éléments fondamentaux**» du processus d'adhésion à l'UE. La qualité des institutions et de la gouvernance est le fondement de l'amélioration de la compétitivité, de la prospérité et du bien-être sociétal, et sous-tend la capacité à se conformer à l'acquis de l'UE dans tous les domaines. Des réformes crédibles et irréversibles concernant les éléments fondamentaux sont essentielles pour que les pays visés par l'élargissement puissent progresser sur la voie de leur adhésion à l'UE. Au cours de l'année écoulée, des avancées ont été enregistrées en particulier en Ukraine et en Moldavie en ce qui concerne les programmes de réforme liés aux éléments fondamentaux, en réponse aux recommandations formulées dans les avis correspondants de la Commission.

Pour asseoir solidement l'état de droit, il est nécessaire de disposer d'un **système judiciaire** indépendant, impartial, comptable de ses actions et professionnel, qui fonctionne de manière efficiente, avec des ressources adéquates, sans ingérence extérieure indue, et dont les décisions sont exécutées de façon effective et en temps utile. Des progrès ont été accomplis dans certains cas: les réformes judiciaires progressent, par exemple, en Albanie, en Moldavie, en Serbie et

en Ukraine. Toutefois, dans la plupart des pays visés par l'élargissement, les instances judiciaires restent aux prises avec de nombreux défis et vulnérabilités. Dans plusieurs pays, des responsables politiques ont continué de tenter d'exposer publiquement des magistrats et de faire pression sur ces derniers, en particulier dans des affaires sensibles, ce qui est inquiétant. Des dispositifs institutionnels qui ont une incidence négative sur l'indépendance des juges et des procureurs sont restés en place, ce qui, en fin de compte, porte préjudice à l'équilibre et à la séparation des pouvoirs. En conséquence, la crédibilité du pouvoir judiciaire est restée globalement assez faible, et le sentiment d'impunité est largement répandu parmi les citoyens. Dans plusieurs pays, les réformes de la justice ont mis en évidence des capacités de mise en œuvre limitées, même en présence d'une volonté politique. Pour que le processus d'adhésion à l'UE continue d'avancer, il est essentiel que les autorités chargées des enquêtes et les autorités judiciaires soient efficaces et affichent ainsi un bilan crédible en matière de résultats.

La **lutte contre la corruption** demeure une priorité pour les gouvernements des pays visés par l'élargissement. La **corruption**, y compris à haut niveau, reste répandue dans ces pays, et l'enchevêtrement d'intérêts publics et privés est encore préoccupant. Certaines mesures ont été prises pour renforcer la lutte contre la corruption. L'intégration de mesures anticorruption dans l'ensemble des secteurs les plus vulnérables reste une priorité importante, tandis que les services répressifs et les instances judiciaires ont besoin de voir leurs moyens d'action et leur indépendance accrus. Des éléments de captation de l'État persistent, des menaces pour la stabilité démocratique, une corruption à haut niveau et une influence indue de la part des **oligarques** étant observées, parallèlement à des tentatives de réseaux criminels organisés de s'infiltrer dans les systèmes économiques et politiques, les administrations et les médias. Des solutions à ces problèmes doivent être trouvées de toute urgence, dans le cadre d'approches systémiques et globales. Un bilan crédible en matière d'enquêtes proactives, de poursuites et de condamnations définitives liées à la corruption, à la criminalité organisée et au blanchiment de capitaux constituera un indicateur clé de réussite. Pour être crédibles, tous les acteurs de la chaîne de l'état de droit devraient produire des résultats solides et faire leurs preuves en matière d'enquêtes proactives, de poursuites et de condamnations définitives liées à la corruption, à la criminalité organisée et au blanchiment de capitaux.

L'existence de processus et d'**institutions démocratiques** stables et consolidés constitue un pilier central du processus d'adhésion à l'UE. La Commission a commencé à mettre en œuvre un dialogue renforcé et rationalisé avec les pays visés par l'élargissement en ce qui concerne le cadre général de la démocratie, qu'il s'agisse du processus électoral, du fonctionnement du parlement (y compris sa mission de contrôle de l'action du gouvernement et de l'élaboration des politiques et le recours toujours excessif à des procédures accélérées dans de nombreux cas) ou du rôle de la société civile.

Une forte **polarisation** politique, un manque de coopération entre les partis et un rétrécissement de l'espace dévolu à la société civile ont continué d'être observés dans la plupart des pays. L'absence de véritable dialogue entre les partis a débouché sur une impasse politique prolongée et une stagnation des réformes. Dans certains cas, les débats parlementaires ont été marqués par des tensions, des propos offensants et des incidents violents occasionnels.

Dans un certain nombre de pays visés par l'élargissement, des progrès modestes ont été accomplis en matière de **droits fondamentaux**, avec une meilleure compréhension de l'importance de garantir ces droits et libertés. Dans le même temps, certaines tendances négatives se sont poursuivies: la violence à caractère sexiste reste répandue, tandis que la liberté des médias a continué d'être entravée par des intérêts politiques et économiques, ce qui affaiblit le contrôle exercé sur les pouvoirs publics, ouvre la voie à l'ingérence étrangère et compromet

la communication au sujet de l'UE. Dans certains pays, des initiatives positives sont mises en place en ce qui concerne les droits de l'enfant et les droits des personnes handicapées. Toutefois, dans la pratique, la protection des droits fondamentaux subit les effets négatifs d'une mise en œuvre insuffisante des lois et des politiques et de l'inefficacité généralisée des mécanismes de recours. Il reste difficile de garantir une protection efficace contre toutes les formes de haine et de discrimination, y compris à l'égard des minorités.

En ce qui concerne **la justice, la liberté et la sécurité**, la coopération entre les services répressifs et les instances judiciaires de l'UE et des pays visés par l'élargissement a continué d'évoluer positivement, même s'il reste des défis à relever. Les Balkans occidentaux restent la plaque tournante d'activités criminelles et de groupes criminels opérant dans l'UE, en tant que lieu de transit important de victimes de la traite des êtres humains et du trafic de migrants et de produits illicites, en particulier les drogues entrant dans l'UE. Les criminels et les réseaux criminels originaires des Balkans occidentaux jouent aussi un rôle majeur dans la grande criminalité organisée dans d'autres régions du monde. La Turquie demeure le principal pays de transit de l'héroïne faisant l'objet d'un trafic vers l'UE. Des groupes criminels organisés de Moldavie et de Géorgie sont impliqués dans le trafic de migrants, la criminalité organisée contre les biens, la traite des êtres humains, la cybercriminalité, la fraude concernant les moyens de paiement autres que les espèces, la fraude aux droits d'accise et d'autres types d'infractions comme la fraude documentaire. L'Ukraine est située géographiquement au carrefour de la contrebande de marchandises illégales à destination de l'UE et est également un pays d'origine et de destination pour la traite des êtres humains. Malgré les difficultés liées à la guerre, notamment les pressions exercées sur les capacités institutionnelles en raison des pertes importantes de ressources destinées à lutter contre la criminalité organisée, les institutions ukrainiennes compétentes ont fait preuve d'une résilience et de capacités opérationnelles remarquables.

La ratification et la mise en œuvre correcte des conventions internationales dans le domaine de la coopération judiciaire en matière civile, en particulier celles élaborées par la Conférence de La Haye de droit international privé, sont de la plus haute importance en vue de l'adhésion future de ces pays à l'UE.

La coopération en matière **de lutte contre le terrorisme et de prévention de la radicalisation** présente un intérêt pour tous les pays visés par l'élargissement. Le terrorisme et l'extrémisme violent ont continué de poser problème et de représenter une menace pour la sécurité. Les **menaces hybrides**, y compris la désinformation, les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger et les cyberattaques, en particulier contre les infrastructures critiques, demeurent un défi politique et sécuritaire pour les pays visés par l'élargissement. Après une forte augmentation l'année dernière à la suite de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, ces menaces continuent de représenter un risque considérable tant pour l'UE que pour les pays visés par l'élargissement. Le plan d'action conjoint relatif à la lutte contre le terrorisme dans les Balkans occidentaux constitue le principal cadre de coopération en la matière depuis 2018.

Parallèlement à l'augmentation globale des flux de **migration** irrégulière, l'évolution des tendances sur les routes des Balkans occidentaux exige une vigilance constante, compte tenu notamment des activités illégales des réseaux impliqués dans le trafic de migrants et la traite des êtres humains. Des progrès ont été réalisés en ce qui concerne les capacités de gestion de la migration dans la région des Balkans occidentaux. Un plan d'action de l'UE concernant les Balkans occidentaux a été présenté par la Commission en décembre 2022 pour faire face aux flux croissants d'arrivées irrégulières dans l'UE via la route des Balkans occidentaux. La mise

en œuvre de ce plan d'action commence à porter ses fruits, la pression migratoire ayant diminué sur la route des Balkans occidentaux en 2023, grâce notamment à un dialogue politique, financier et opérationnel accru entre l'UE et les partenaires des Balkans occidentaux sur les questions de migration et à un meilleur alignement sur la politique de l'UE en matière de visas. Cet alignement reste essentiel au bon fonctionnement du régime d'exemption de visa de ces partenaires avec l'UE. Il convient de poursuivre les efforts afin de progresser dans tous les volets du plan d'action.

Afin de contribuer à régler les problèmes qui se posent actuellement le long de la route de la Méditerranée orientale, la Commission a présenté un plan d'action de l'UE concernant cette route en octobre 2023. Ce plan définit des mesures opérationnelles visant à prévenir les départs irréguliers, à lutter contre le trafic de migrants, à fournir des voies d'accès légales, à améliorer la gestion des frontières, à soutenir la coopération en matière de retour et de réadmission et à disposer de capacités d'accueil suffisantes.

La guerre menée par la Russie contre l'Ukraine a entraîné une augmentation du nombre de réfugiés ukrainiens. La Moldavie, qui est le pays visé par l'élargissement qui accueille le plus grand nombre de réfugiés ukrainiens par habitant, mais aussi des pays tels que le Monténégro, la Serbie, l'Albanie et la Macédoine du Nord ont joué un rôle crucial dans l'accueil de ces réfugiés.

La qualité de l'**administration publique** et du cadre réglementaire est essentielle à la **compétitivité à long terme** de l'UE¹⁷. Dans l'ensemble, les pays visés par l'élargissement restent, au mieux, **modérément préparés** en ce qui concerne la qualité de leur administration publique. Au cours de la période de référence, les progrès sur le plan des réformes ont été globalement très limités. La plupart des recommandations des années précédentes restent d'application. Généralement, il existe, au moins en partie, une base juridique et institutionnelle formelle sur laquelle pourrait s'appuyer une administration professionnelle, mais elle n'est pas appliquée systématiquement.

Depuis le début de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine en février 2022, la majorité des dix **économies** visées par l'élargissement sont confrontées à d'importantes difficultés économiques et sociales. En Ukraine, le PIB a chuté de 29,1 % en 2022, l'ensemble du pays ayant été profondément touché par la guerre d'agression menée par la Russie, ce qui a exercé une forte pression sur la stabilité macroéconomique. La **croissance du PIB** de la région des Balkans occidentaux s'est ralentie pour s'établir à 3,2 % en 2022, après un rebond post-COVID de 7,7 % en 2021, mais la gravité du ralentissement a varié d'une économie à l'autre, la croissance du PIB réel ayant chuté à 6,1 % au Monténégro, 4,8 % en Albanie, 4 % en Bosnie-Herzégovine, 3,5 % au Kosovo, 2,3 % en Serbie et 2,1 % en Macédoine du Nord. En Turquie, la croissance du PIB s'est ralentie pour s'établir à 5,6 %. En Moldavie, le PIB a connu une baisse importante de 5,9 %, tandis qu'en Géorgie, il a continué de croître à des niveaux à deux chiffres (10,1 %). Les différences de croissance économique entre les pays sont principalement dues aux conséquences directes et indirectes de la guerre menée contre l'Ukraine, notamment son incidence sur les relations commerciales, l'énergie, les prix des denrées alimentaires et les flux de réfugiés. Les perspectives économiques des dix économies restent en proie à une incertitude élevée quant aux conséquences que la guerre pourrait encore avoir sur la croissance, l'emploi et la cohésion sociale.

Il est de plus en plus important que les dix économies visées par l'élargissement accélèrent leurs **réformes structurelles** pour rendre possible une **reprise durable** à moyen terme et

¹⁷ [COM\(2023\) 168 final](#).

progresser sur la voie du respect des critères économiques conditionnant l'adhésion à l'UE. Il convient notamment de garantir le fonctionnement des économies de marché et de démontrer la capacité à faire face à la pression concurrentielle et aux forces du marché à l'intérieur de l'UE.

Une description plus détaillée de la situation en ce qui concerne les éléments fondamentaux du processus d'adhésion à l'UE dans les pays visés par l'élargissement figure à l'annexe 1.

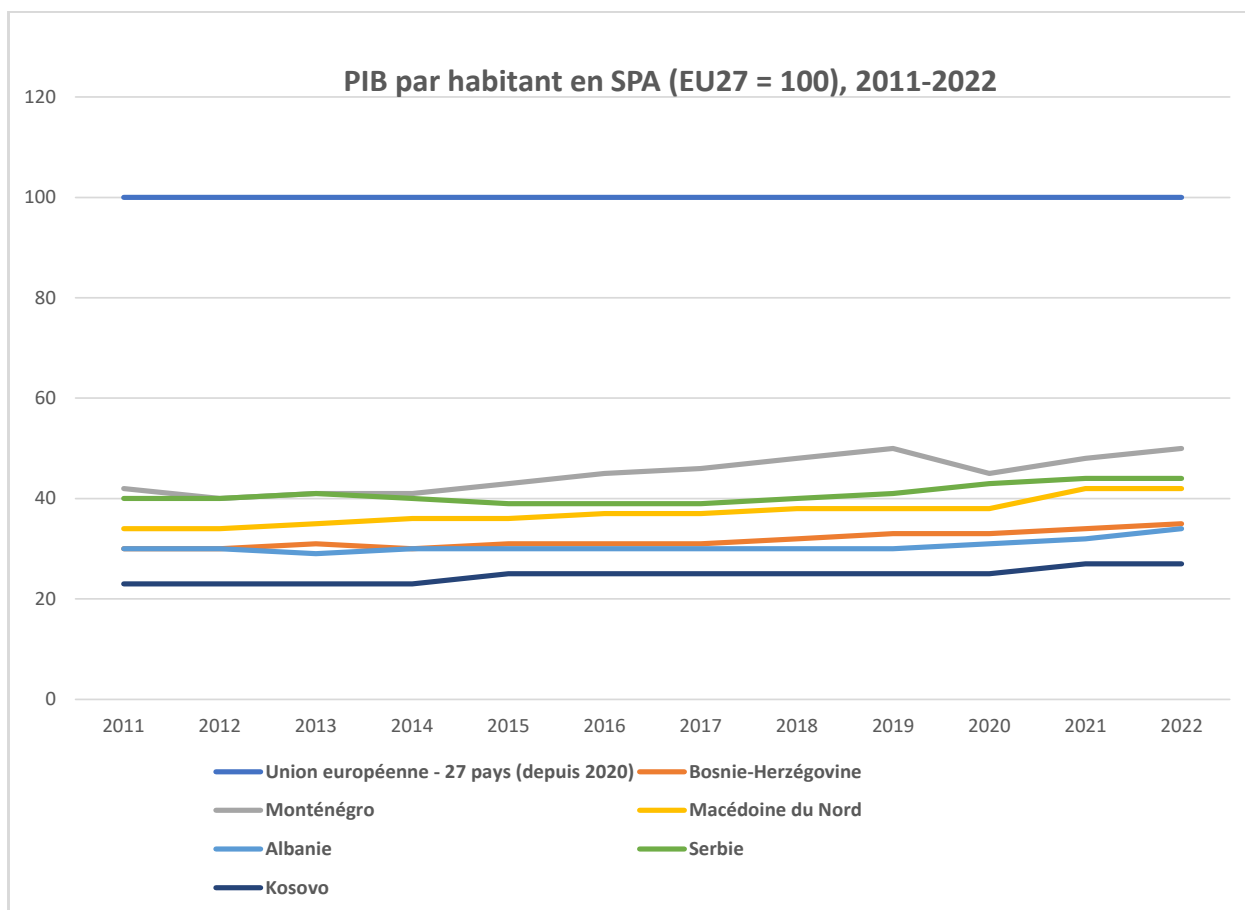
V. NECESSITE D'ACCELERER LA CONVERGENCE ECONOMIQUE DANS LES BALKANS OCCIDENTAUX

Après six trimestres consécutifs de ralentissement de la croissance, la production économique dans la région des Balkans occidentaux a progressé plus rapidement au cours du premier trimestre de 2023 qu'au cours des trois mois précédents. La croissance du PIB de la région s'est très légèrement accélérée, passant de 1,6 % au trimestre précédent à 1,7 % en glissement annuel, la plupart des pays à l'exception de l'Albanie et de la Bosnie-Herzégovine ayant enregistré une reprise du taux de croissance de la production. La croissance a généralement été stimulée par les exportations nettes et la reprise des investissements. La consommation privée a affiché des résultats mitigés, dans la mesure où elle s'est ralentie dans la plupart des pays et est même devenue négative dans certains cas, mais a continué d'augmenter à un rythme soutenu au Monténégro.

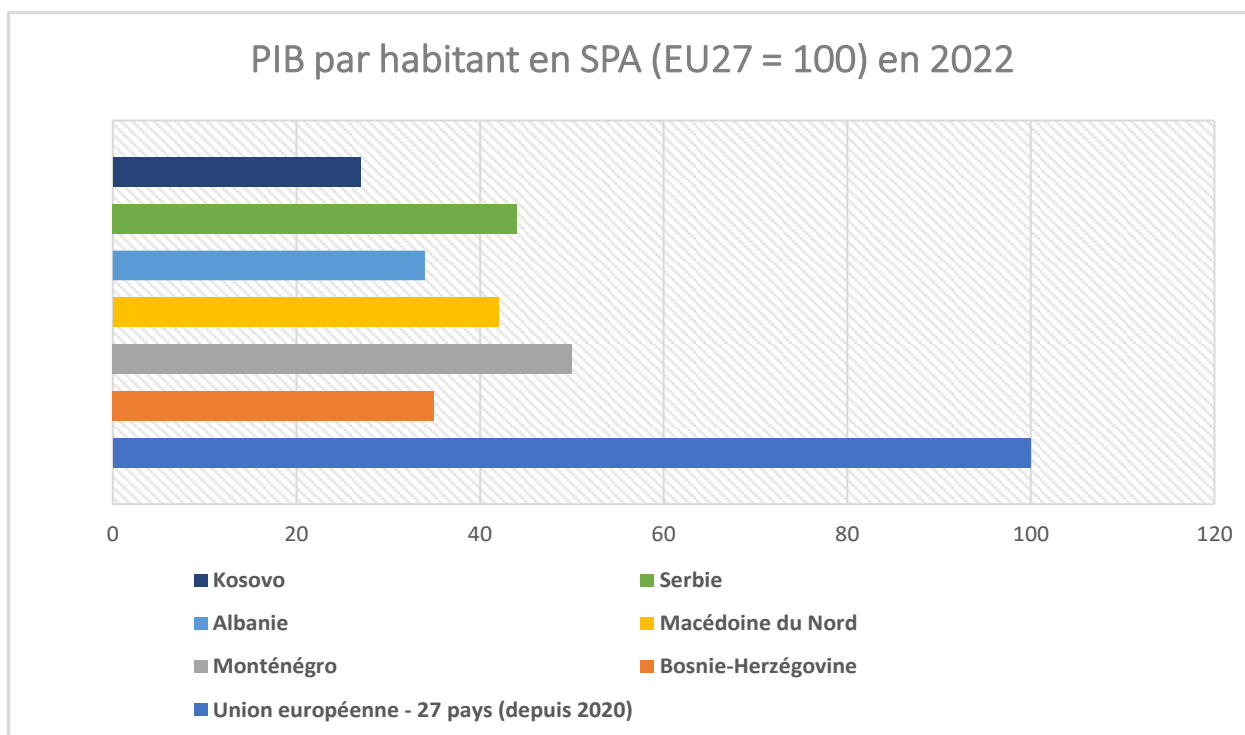
Avant même la pandémie de COVID-19, les économies des Balkans occidentaux étaient confrontées à des **difficultés majeures** les empêchant de tirer pleinement parti de leur potentiel économique. Ces pays avaient pris du retard dans la réforme de leurs structures économiques et l'amélioration de leur compétitivité et se heurtaient à des taux de chômage élevés (en particulier parmi les jeunes), à une forte inadéquation entre l'offre et la demande de compétences, à une économie informelle toujours présente, à un environnement des entreprises peu favorable et à de faibles niveaux d'innovation.

Le **climat d'investissement** dans les Balkans occidentaux se caractérise par la faiblesse de l'état de droit, une mise en œuvre inadéquate du contrôle des aides d'État, une économie souterraine bien ancrée, un accès au financement insuffisant et un faible niveau d'intégration régionale et de connectivité. L'ingérence des États dans l'économie persiste, ce qui aggrave le risque de corruption du fait d'une mauvaise gestion des finances publiques et de changements fréquents concernant l'environnement réglementaire et les taxes. Il est absolument nécessaire de moderniser les infrastructures; les investissements devraient passer par des réservoirs uniques de projets et être compatibles avec les priorités convenues avec l'UE.

La **convergence économique** est au cœur des avantages de l'adhésion à l'UE. En ce qui concerne les Balkans occidentaux, la convergence est faible, se situant entre 30 et 50 % de la moyenne de l'UE (en termes de parité de pouvoir d'achat), et ne progresse pas assez rapidement. L'expérience du cinquième cycle d'élargissement de l'UE démontre l'incidence positive que l'adhésion au marché unique de l'UE, combinée aux fonds structurels, a sur la convergence économique.



Sources: Eurostat, Banque mondiale.



Sources: Eurostat, Banque mondiale.

Afin d'accélérer encore les réformes et d'améliorer la **convergence socio-économique** des **Balkans occidentaux** avec l'Union européenne, et d'aider les pays de la région à satisfaire aux exigences conditionnant l'adhésion à l'UE, la Commission européenne propose un nouveau **plan de croissance pour les Balkans occidentaux**¹⁸, qui offrirait certains des avantages et des incitations supplémentaires à réformer liés à l'adhésion à l'UE avant celle-ci.

VI. COOPERATION REGIONALE ET RELATIONS DE BON VOISINAGE

Dans les Balkans occidentaux, les relations de bon voisinage et la coopération régionale constituent des éléments essentiels des processus de stabilisation et d'association ainsi que d'élargissement.

Après l'introduction réussie du régime de l'«**itinérance aux tarifs nationaux**» au sein des six économies des Balkans occidentaux le 1^{er} juillet 2021, de nouvelles mesures préparatoires ont été prises en vue de **réduire les frais d'itinérance entre les Balkans occidentaux et l'UE**. Une feuille de route concernant cette réduction a été adoptée en marge du sommet UE-Balkans occidentaux qui s'est tenu à Tirana en décembre 2022. La première réduction progressive des frais a débuté en octobre 2023. L'objectif ultime du processus est de faire baisser les prix de l'itinérance avec l'UE à un niveau proche des prix nationaux d'ici à 2027. Le 31 mai 2023, les opérateurs de télécommunications de l'UE et de la Moldavie sont convenus de réduire volontairement les tarifs d'itinérance à partir de janvier 2024, rapprochant ainsi la Moldavie de la zone d'itinérance aux tarifs nationaux.

D'importants travaux techniques ont été réalisés dans l'ensemble des domaines couverts par l'initiative visant à mettre en place un **marché commun régional**. Ces travaux, menés sous les auspices du **Conseil de coopération régionale**, de l'**accord de libre-échange centre européen (ALECE)** et du **forum d'investissement de la chambre des six pays des Balkans occidentaux**, visent à permettre la libre circulation des personnes, notamment des professionnels, ainsi que la prestation de services électroniques, à faciliter l'emploi et les échanges commerciaux et à alléger les formalités douanières au sein de la région. En novembre 2022, lors du sommet du processus de Berlin, les dirigeants des six pays des Balkans occidentaux ont approuvé un certain nombre d'«accords de mobilité» portant sur les déplacements dans la région sur la base de cartes d'identité, la reconnaissance des qualifications de l'enseignement supérieur et la reconnaissance des qualifications professionnelles. Une fois mis en œuvre, ces accords donneront le droit «de voyager, d'étudier et de travailler» dans toute la région. Des voies réservées et des voies bleues supplémentaires ont été mises en place, respectivement, entre l'Italie et le Monténégro et l'Albanie et entre la Croatie et le Monténégro et la Bosnie-Herzégovine, avec le soutien actif de la Communauté des transports et de l'ALECE. De manière plus générale, la Communauté des transports a beaucoup soutenu les Balkans occidentaux dans le cadre du processus d'élargissement par la mise en œuvre de l'acquis de l'UE dans le domaine des transports, et elle fera de même pour l'Ukraine, la Moldavie et la Géorgie à présent que ces trois pays lui ont été plus étroitement associés. Toutefois, les désaccords sur les questions de statut entre la Serbie et le Kosovo ont continué d'empêcher l'adoption formelle d'un nombre croissant de projets de décisions importantes sur le plan économique ayant fait l'objet d'un accord technique dans le cadre de l'ALECE. La région doit faire preuve de volonté politique pour mener ces travaux à bien et faire en sorte que l'ensemble des partenaires des Balkans occidentaux adoptent des accords ou des décisions juridiquement contraignants au profit de leur population et de leurs entreprises.

¹⁸ COM(2023) 691.

Il convient, pour ce faire, que les pays concernés se concentrent ensemble sur l'établissement du marché commun régional, en se fondant sur les règles et les normes de l'UE et en évitant les mesures unilatérales qui mettent ces travaux en péril.

La **normalisation globale des relations entre le Kosovo et la Serbie** dans le cadre du dialogue mené grâce à la médiation de l'UE demeure essentielle pour leur avenir européen et la stabilité de la région tout entière.

Les **accords bilatéraux existants**, dont l'accord de Prespa entre la Grèce et la Macédoine du Nord et le traité d'amitié, de bon voisinage et de coopération entre la Bulgarie et la Macédoine du Nord, doivent être mis en œuvre de bonne foi par toutes les parties.

Dans les Balkans occidentaux, il reste essentiel de **surmonter l'héritage du passé** et de régler les différends résultant des conflits des années 1990. D'importantes questions bilatérales en suspens doivent encore être résolues, notamment des questions frontalières et la nécessité de rendre justice aux victimes de crimes de guerre, d'identifier les personnes toujours portées disparues et d'établir un relevé précis des atrocités du passé au niveau régional. Il n'y a pas de place dans l'UE pour les discours incendiaires ni pour la glorification de criminels de guerre de l'un ou l'autre camp.

Les relations entre la **Turquie** et la Grèce se sont détériorées jusqu'au début de l'année 2023, mais la solidarité dont ont fait preuve le peuple et le gouvernement grecs après les tremblements de terre de février 2023 a entraîné une nette amélioration des relations. Des échanges à haut niveau ont suivi, y compris des réunions au niveau des chefs d'État.

Au cours de la période de référence, la Turquie n'a mené aucune activité de forage non autorisée en Méditerranée orientale.

Pour garantir un environnement stable et sûr en Méditerranée orientale et l'instauration, entre l'UE et la Turquie, de relations fondées sur la coopération et mutuellement avantageuses, il est indispensable de mener un dialogue de bonne foi et de s'abstenir d'actions unilatérales qui vont à l'encontre des intérêts de l'UE et violent le droit international et les droits souverains des États membres de l'UE. La Turquie doit se prononcer sans ambiguïté en faveur de relations de bon voisinage, des accords internationaux et du règlement pacifique des différends conformément aux dispositions de la charte des Nations unies, en faisant appel, au besoin, à la Cour internationale de justice.

L'UE reste déterminée à défendre ses intérêts et ceux de ses États membres ainsi qu'à préserver la stabilité régionale.

Il est d'une importance capitale que la Turquie se montre attachée et contribue activement aux négociations relatives à un **règlement** juste, global et viable **de la question chypriote** dans le cadre des Nations unies, sur la base d'une fédération bicommunautaire et bizonale caractérisée par l'égalité politique, et conformément aux résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU à ce sujet, à l'acquis de l'UE et aux principes sur lesquels cette dernière est fondée. Il convient de ne prendre aucune mesure unilatérale qui pourrait susciter des tensions sur l'île et compromettre la reprise des pourparlers. La Turquie doit annuler immédiatement toutes les mesures prises depuis octobre 2020 à l'égard de Varosha qui vont à l'encontre des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU en la matière. Il est urgent que le pays remplisse son obligation consistant à mettre pleinement en œuvre le protocole additionnel à l'accord d'association UE-Turquie et avance sur la voie de la normalisation de ses relations avec la République de Chypre. La Turquie a continué de plaider en faveur d'une solution fondée sur la coexistence de deux États, contrairement aux résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU.

La guerre d'agression menée par la Russie contre l'**Ukraine** a eu une incidence sur les relations avec ses partenaires bilatéraux et ses pays voisins. Les autorités ukrainiennes ont cherché à maintenir et à renforcer encore la coopération et les liens diplomatiques avec les pays européens.

Les relations de l'Ukraine avec les pays des Balkans occidentaux se sont globalement améliorées, malgré des points de vue divergents avec la Serbie et la *Republika Srpska* de Bosnie-Herzégovine sur leurs relations avec la Russie. Les relations avec la Géorgie ont subi des tensions, notamment en raison du non-alignement de la Géorgie sur les sanctions contre la Russie. La Turquie reste un partenaire stratégique de l'Ukraine, d'importants liens économiques et interpersonnels bilatéraux unissant les deux pays, comme en témoignent un régime bilatéral d'exemption de visa et un accord de libre-échange signé en février 2022. La Turquie joue également un rôle de premier plan dans le cadre de la plateforme internationale sur la Crimée mise en place par l'Ukraine.

À la suite de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, la **Moldavie** a intensifié sa coopération avec l'Ukraine et la Roumanie en ce qui concerne l'aide humanitaire en faveur des réfugiés ukrainiens, la sécurité énergétique, les transports et la connectivité. Depuis le début de cette guerre, la Commission européenne a fourni plus de 48 millions d'EUR d'aide humanitaire à la Moldavie afin de soutenir à la fois les réfugiés ukrainiens vivant dans le pays et les familles moldaves qui les accueillent.

La coopération bilatérale avec l'Ukraine a continué de s'améliorer au cours de la période de référence. La Moldavie a fait preuve de solidarité avec l'Ukraine depuis le début de la guerre menée par la Russie, a voté en faveur des résolutions de l'Assemblée générale des Nations unies à ce sujet et s'est alignée sur un certain nombre de déclarations politiques condamnant l'agression militaire au sein d'organisations internationales. Le pays a accueilli et aidé un grand nombre de réfugiés, en s'appuyant fortement sur des donateurs humanitaires internationaux, et a soutenu activement la mise en place de nouvelles routes commerciales dans le cadre de l'initiative relative aux «corridors de solidarité». À la suite de la destruction du barrage de Kakhovka, la Moldavie a proposé une aide bilatérale à l'Ukraine pour faire face aux conséquences humanitaires de la catastrophe.

La **Géorgie** entretient des relations diplomatiques avec tous ses voisins à l'exception de la Fédération de Russie depuis la guerre en 2008. Les deux parties participent aux discussions internationales de Genève, coprésidées par l'UE, l'ONU et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. La Géorgie entretient un partenariat stratégique avec la Turquie. Elle continue de soutenir l'intégrité territoriale et la souveraineté de l'Ukraine, y compris par la corédaction de résolutions des Nations unies en faveur de l'Ukraine, mais elle ne s'est pas alignée sur les mesures restrictives prises par l'UE contre la Russie. La reprise des vols entre la Russie et la Géorgie et les conditions sanitaires de détention de l'ancien président géorgien Saakachvili, de nationalité ukrainienne, ont entraîné des tensions diplomatiques supplémentaires.

L'Ukraine, la Moldavie et la Géorgie continuent aussi de participer activement au **partenariat oriental**.

La coopération territoriale permet aux pays visés par l'élargissement de travailler ensemble et avec les États membres de l'UE voisins dans des secteurs sociaux et économiques clés. Plus précisément, les programmes de **coopération transfrontière** créent des possibilités de dialogue et de coopération au niveau des collectivités locales, avec la participation des citoyens, du secteur privé et des organisations de la société civile. La stratégie de l'UE pour la région de

l'Adriatique et de la mer Ionienne et la stratégie de l'UE pour la région du Danube ont continué de contribuer à la coopération entre les États membres et les pays candidats, en stimulant les capacités administratives en lien avec différentes politiques de l'UE, dont la politique de cohésion, et en offrant une plateforme de coopération.

VII. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

I.

1. Dans un **environnement géopolitique** en mutation rapide, l'UE a démontré qu'elle était prête à faire face en renforçant sa position sur la scène internationale. Dans le droit fil de son objectif consistant à promouvoir la paix, ses valeurs et le bien-être de ses citoyens, son élargissement reste un outil puissant pour œuvrer en faveur de la démocratie, de l'état de droit et du respect des droits fondamentaux. Une perspective d'adhésion crédible et fondée sur le mérite est la principale incitation à la transformation et renforce ainsi notre sécurité collective et notre prospérité socio-économique. Il s'agit là d'un élément essentiel pour favoriser la réconciliation et la stabilité sur le continent européen. En réponse à l'**appel de l'histoire**, nous devons à présent nous atteler à **accélérer l'élargissement de l'UE** et à **parachever l'Union**.
2. **La politique d'élargissement de l'UE est déjà passée à la vitesse supérieure.** Offrir une perspective ferme d'adhésion aux Balkans occidentaux, à l'Ukraine, à la Moldavie et à la Géorgie est dans l'intérêt politique, sécuritaire et économique de l'UE et est essentiel dans le contexte géopolitique actuel.

Dans la déclaration de Grenade¹⁹, les dirigeants de l'UE ont rappelé que *«[l'élargissement] représente un moteur pour améliorer les conditions économiques et sociales des citoyens européens et réduire les disparités d'un pays à l'autre; il doit aussi promouvoir les valeurs sur lesquelles l'Union est fondée»*. Ils ont aussi souligné que **tant l'UE que les futurs États membres** doivent être prêts en vue d'une Union élargie. À cet effet, l'Union doit mettre en place en interne les travaux préparatoires et les réformes nécessaires. Parallèlement, il est essentiel que les pays qui aspirent à devenir membres intensifient leurs efforts de réforme, en particulier dans le domaine de l'état de droit, conformément au caractère fondé sur le mérite du processus d'adhésion et avec l'aide de l'UE.

3. Des **évolutions importantes** ont eu lieu en ce qui concerne le programme d'élargissement de l'UE au cours de l'année écoulée.

Le Conseil européen a reconnu la perspective européenne **de l'Ukraine, de la Moldavie et de la Géorgie**. Les dirigeants de l'UE ont décidé d'accorder le statut de pays candidat à l'Ukraine et à la République de Moldavie, et d'accorder le statut de pays candidat à la Géorgie une fois que les questions prioritaires énoncées dans l'avis de la Commission sur sa demande d'adhésion auront été réglées.

Dans les **Balkans occidentaux**, les premières conférences intergouvernementales avec l'Albanie et avec la Macédoine du Nord sur les **négociations d'adhésion** ont eu lieu en juillet 2022, après quoi le processus d'examen analytique de l'acquis de l'UE (*screening*) a débuté. En décembre 2022, le Conseil européen a accordé à la Bosnie-Herzégovine le **statut de candidat à l'adhésion à l'UE**, pour autant que le pays mette en œuvre les mesures précisées dans la communication de la Commission d'octobre 2022 sur la politique

¹⁹ [Déclaration de Grenade](#).

d'élargissement. En décembre 2022 également, le **Kosovo** a déposé une demande d'adhésion à l'UE. Au printemps 2023, l'UE s'est accordée sur une libéralisation du régime des visas pour le Kosovo, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

4. Tous les pays visés par l'élargissement ont à présent une **occasion historique** de lier étroitement leur avenir à l'Union européenne. La Commission est prête à accélérer leurs processus d'adhésion respectifs et à faire en sorte que **le prochain élargissement soit un catalyseur de progrès**. L'adhésion est et restera un **processus fondé sur le mérite**, entièrement lié aux progrès objectifs accomplis par chaque pays. L'état de droit, l'économie, le fonctionnement des institutions démocratiques et la réforme de l'administration publique restent les pierres angulaires de la politique d'élargissement. Les pays concernés devront agir avec plus de détermination pour mettre en œuvre les réformes nécessaires et réaliser des progrès tangibles et irréversibles concernant les éléments fondamentaux afin de tirer pleinement parti de la nouvelle dynamique insufflée à cette politique.
5. Par ailleurs, dans bon nombre des pays concernés, la croissance économique est trop lente et la convergence avec l'UE n'est donc pas assez rapide. Des réformes structurelles ciblées sont nécessaires, en particulier pour libérer le potentiel de croissance de la région des Balkans occidentaux. Il est essentiel de renforcer l'état de droit et d'améliorer l'environnement des entreprises pour attirer le niveau d'investissements et parvenir à l'intégration commerciale qui sont nécessaires pour stimuler la croissance et rapprocher la région de l'UE. Dès lors, la Commission propose, en parallèle, un nouveau **plan de croissance pour les Balkans occidentaux**²⁰. Ce plan se compose de quatre piliers qui se renforceront mutuellement. Est ainsi prévue i) une intégration plus étroite avec le marché unique de l'UE, qui doit aller de pair avec ii) l'ouverture des marchés à tous les voisins des Balkans occidentaux et l'édification d'un marché commun régional. iii) Afin d'approfondir les réformes actuelles, les priorités en matière d'investissement et les réformes seront définies dans des programmes de réforme par pays, s'appuyant sur les programmes de réforme économique. iv) La réalisation de ces réformes permettra de débloquer une aide financière accrue.

Des **problèmes bilatéraux**, notamment dans les Balkans occidentaux, freinent non seulement l'intégration économique régionale, mais ralentissent également les trajectoires respectives des pays concernés vers l'UE. Les problèmes non résolus engendrent un risque d'instabilité, voire d'escalade, comme en témoigne l'attaque violente perpétrée contre la police kosovare à Banjska, dans le nord du Kosovo, le 24 septembre. Il est donc essentiel que les problèmes en suspens soient réglés et que les parties concernées trouvent des solutions mutuellement acceptables. Dans ce contexte, le Kosovo et la Serbie sont tous deux invités à s'atteler de manière plus constructive à la mise en œuvre de l'accord sur la voie de la normalisation et de son annexe relative à sa mise en œuvre, ainsi que des autres accords également conclus dans le cadre du dialogue mené grâce à la médiation de l'UE, et ce sans plus tarder et sans poser de conditions préalables. Est notamment concernée la création de l'association / la communauté des municipalités à majorité serbe. La normalisation des relations est une condition essentielle pour que les deux parties avancent sur leur trajectoire européenne. Toutes deux risquent de passer à côté d'importantes opportunités en l'absence de progrès.

²⁰ COM(2023) 691.; COM(2023) 692.

6. La **Turquie** reste un partenaire clé de l'Union européenne dans des domaines essentiels d'intérêt commun. L'existence d'un environnement stable et sûr en Méditerranée orientale et l'instauration d'un partenariat fondé sur la coopération et mutuellement avantageux avec la Turquie relèvent de l'intérêt stratégique de l'UE.

En décembre 2022, le Conseil a réaffirmé que la Turquie continuait de s'éloigner un peu plus encore de l'Union européenne, que les négociations d'adhésion avec ce pays étaient véritablement au point mort et que ni l'ouverture ni la clôture d'aucun autre chapitre n'étaient envisageables pour l'instant. Les éléments sous-jacents ayant conduit à cette appréciation sont toujours valables. En juin 2023, le Conseil européen a invité le haut représentant et la Commission à lui présenter un rapport sur l'état des relations entre l'UE et la Turquie, en s'appuyant sur les instruments et options recensés par le Conseil européen, en vue de procéder de manière stratégique et prospective. Ce rapport sera présenté en novembre 2023. La Commission et le haut représentant informeront le Conseil européen de l'état d'avancement des mesures susmentionnées d'ici la fin de 2024.

II.

7. Au **Monténégro**, l'engagement politique des autorités en faveur du processus d'adhésion à l'UE est la priorité essentielle du pays et se reflète généralement dans les décisions politiques, ainsi qu'en témoigne, entre autres, le fait de continuer à s'aligner à 100 % sur la politique étrangère et de sécurité commune de l'UE, y compris l'adoption de sanctions. Le Monténégro a contribué à la gestion des flux migratoires mixtes vers l'UE en coopérant à la mise en œuvre du plan d'action de l'UE concernant les Balkans occidentaux. Toutefois, au cours des deux dernières années, l'instabilité politique, les tensions, le mauvais fonctionnement des institutions démocratiques et judiciaires et l'absence de véritable gouvernement ont bloqué les processus décisionnels et la mise en œuvre des réformes, entraînant un ralentissement marqué du rythme des négociations. La Commission estime que, conformément au cadre de négociation, un équilibre général est actuellement assuré entre, d'une part, les progrès accomplis dans les chapitres sur l'état de droit et, d'autre part, les progrès réalisés dans les négociations d'adhésion au regard des différents chapitres.

La priorité pour poursuivre les progrès d'ensemble réalisés dans les négociations d'adhésion, avant de s'orienter vers la clôture provisoire d'autres chapitres ou groupes de chapitres, reste **le respect des critères provisoires concernant l'état de droit** fixés dans les chapitres 23 et 24. Pour atteindre cette étape décisive, le Monténégro doit redoubler d'efforts pour régler les questions en suspens, notamment dans les domaines essentiels de la liberté d'expression et de la liberté des médias, de la lutte contre la corruption et la criminalité organisée, et pour accélérer et approfondir les réformes en ce qui concerne l'indépendance et le professionnalisme du pouvoir judiciaire, ainsi que l'obligation de rendre des comptes incombant à celui-ci, notamment pour ce qui est de la nomination des juges. La constitution du nouveau parlement et la formation du nouveau gouvernement ont eu lieu à la fin du mois d'octobre 2023. Le nouveau gouvernement doit se concentrer sur la mise en œuvre des réformes essentielles en suspens liées à l'UE, et le bon fonctionnement du Parlement est capital. Les travaux doivent viser principalement à parvenir à un large consensus politique sur les réformes clés et à concentrer davantage les efforts sur les

principaux objectifs à atteindre de manière à progresser dans la réalisation du programme d'intégration à l'UE.

8. En **Serbie**, le rythme des réformes s'est accéléré après la formation du nouveau gouvernement à la fin du mois d'octobre 2022, bien que l'évolution de la situation politique à la suite des deux tragiques fusillades de masse survenues en mai 2023 ait entraîné un ralentissement temporaire. Dans le domaine de l'état de droit, la Serbie a pris des mesures pour renforcer l'indépendance du pouvoir judiciaire et l'obligation de rendre des comptes qui lui incombe en adoptant rapidement la législation donnant un effet concret aux modifications constitutionnelles de 2022. La Serbie a également élaboré et adopté une nouvelle législation sur les médias dont la mise en œuvre peut améliorer sensiblement l'environnement réglementaire. Elle a progressé dans son alignement sur la politique de l'UE en matière de visas et a abrogé la loi sur les procédures spéciales de passation de marchés publics pour les projets d'infrastructures linéaires. Des travaux supplémentaires et un engagement politique durable sont nécessaires pour adopter et mettre en œuvre les réformes nécessaires dans le domaine de l'état de droit. Le cadre juridique qui permettra le découplage dans le secteur du gaz a été mis en place, mais les retards sont désormais importants. La Serbie a conclu un accord de libre-échange avec la Chine, ce qui soulève de graves interrogations. La Serbie doit améliorer, en priorité, son alignement sur la politique étrangère et de sécurité commune de l'UE, notamment en ce qui concerne les mesures restrictives et les déclarations à l'égard de la Russie, et s'abstenir de toute action ou déclaration allant à l'encontre des positions de l'UE sur la politique étrangère et d'autres questions stratégiques. La Commission estime que, conformément au cadre de négociation, des progrès bien plus importants auraient pu être accomplis dans les négociations d'adhésion. Il convient de veiller en permanence à préserver un équilibre global entre, d'une part, les progrès accomplis dans les chapitres sur l'état de droit et la normalisation des relations avec le Kosovo, et, d'autre part, les progrès réalisés dans les négociations d'adhésion au regard des différents chapitres. La normalisation des relations est une condition essentielle pour que la Serbie et le Kosovo avancent sur leur trajectoire européenne, et tous deux risquent de passer à côté d'importantes opportunités en l'absence de progrès.

La Commission estime toujours que la Serbie a techniquement satisfait aux critères de référence permettant d'ouvrir le groupe de chapitres n° 3 (Compétitivité et croissance inclusive).

Les progrès réalisés par la Serbie en matière d'état de droit et de normalisation de ses relations avec le Kosovo continueront de déterminer le rythme général des négociations d'adhésion. Au cours de l'année à venir, la Serbie devrait démontrer sans équivoque qu'elle est déterminée à faire avancer le processus d'adhésion en accélérant ses travaux sur la mise en œuvre des réformes liées à l'adhésion à l'UE dans tous les domaines. En ce qui concerne l'état de droit, la Serbie devrait remédier aux lacunes, en particulier dans les domaines clés du système judiciaire, de la lutte contre la corruption et la criminalité organisée, de la liberté des médias et du traitement national des crimes de guerre. Elle doit également déployer des efforts crédibles pour mettre un terme à la désinformation et aux activités d'ingérence et de manipulation de l'information menées depuis l'étranger, réduire la dépendance de son secteur de l'énergie à l'égard de la Russie, renforcer la coopération avec l'UE dans le domaine des migrations et assumer la responsabilité de communiquer de manière proactive et objective au sujet de l'UE. La Serbie a contribué à la gestion des flux migratoires mixtes

vers l'UE en coopérant à la mise en œuvre du plan d'action de l'UE concernant les Balkans occidentaux.

La Serbie continue de participer au dialogue mené grâce à la médiation de l'UE sur la normalisation des relations avec le Kosovo, mais elle doit se montrer plus déterminée, consentir davantage d'efforts et faire des compromis pour faire avancer ce processus de normalisation. La Serbie doit respecter les engagements qu'elle a pris au titre de ce dialogue et s'engager à mettre pleinement en œuvre tous les accords conclus précédemment dans ce cadre ainsi que l'accord sur la voie de la normalisation et son annexe relative à sa mise en œuvre. Le pays devrait s'engager de manière plus constructive pour permettre des négociations sur l'accord de normalisation global et juridiquement contraignant. La Serbie devrait également coopérer pleinement dans le cadre des enquêtes menées sur l'attaque violente perpétrée le 24 septembre 2023 contre la police du Kosovo et sur les attaques du 29 mai contre la KFOR. Les auteurs de ces attaques doivent être appréhendés et traduits rapidement en justice et la Serbie doit coopérer pleinement et prendre toutes les mesures nécessaires à cet égard.

9. En **Macédoine du Nord**, les autorités ont invariablement déclaré que l'adhésion à l'UE restait leur objectif stratégique. En tant que pays en phase de négociation, la Macédoine du Nord doit tenir ses engagements en matière de mise en œuvre des réformes liées à l'UE, y compris dans les domaines relevant du groupe des fondamentaux, notamment le système judiciaire, la lutte contre la corruption et la criminalité organisée, la réforme de l'administration publique, qui inclut la gestion des finances publiques, et les marchés publics. Certaines modifications apportées au code pénal, qui affectent un grand nombre d'affaires de corruption à haut niveau, ont suscité de vives inquiétudes. Il est crucial de renforcer la confiance dans le système judiciaire et de lutter sans relâche contre la corruption, notamment en obtenant des résultats probants en matière d'enquêtes, de poursuites et de condamnations définitives dans les affaires de corruption à haut niveau. Le pays a continué de s'aligner pleinement sur toutes les décisions de l'UE en matière de politique étrangère et de sécurité commune à la suite de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine. La Macédoine du Nord a contribué à la gestion des flux migratoires mixtes vers l'UE en coopérant à la mise en œuvre du plan d'action de l'UE concernant les Balkans occidentaux.

La Macédoine du Nord s'est engagée à introduire et à réaliser en priorité les modifications constitutionnelles pertinentes, en vue d'inclure dans la constitution les citoyens vivant à l'intérieur des frontières de l'État et appartenant à un autre peuple. Le pays est un bon exemple de société multiethnique. Depuis la première conférence intergouvernementale sur les négociations d'adhésion à l'UE avec la Macédoine du Nord, qui a eu lieu en juillet 2022, l'examen analytique de l'acquis de l'UE (screening) a progressé sans heurts. La Macédoine du Nord a pris une part active au processus d'examen analytique et a fait preuve d'un engagement notable. Le rapport d'examen analytique sur le «groupe 1 - les fondamentaux» a été présenté au Conseil en juillet 2023.

Compte tenu des conclusions du Conseil de juillet 2022, la Commission table sur un suivi rapide et décisif du rapport d'examen analytique sur le «groupe 1 - les fondamentaux», y compris en ce qui concerne les feuilles de route du pays, conformément au cadre de négociation, en vue d'ouvrir le premier groupe d'ici la fin de l'année.

10. En **Albanie**, les autorités ont invariablement déclaré que l'objectif stratégique de l'adhésion à l'UE était la principale priorité du pays. L'Albanie a continué de progresser dans les réformes relevant du groupe des fondamentaux, notamment en poursuivant sa mise en œuvre de la réforme globale de la justice. D'autres résultats tangibles ont été obtenus grâce à la structure spécialisée dans la lutte contre la corruption et la criminalité organisée (SPAK). La coopération avec les États membres de l'UE et les agences de l'UE dans le domaine de la lutte contre la criminalité organisée est restée bonne. L'Albanie a contribué à la gestion des flux migratoires mixtes vers l'UE en coopérant à la mise en œuvre du plan d'action de l'UE concernant les Balkans occidentaux.

En sa qualité de membre non permanent, l'Albanie a participé activement aux travaux du Conseil de sécurité des Nations unies, y compris en tant que corédactrice de résolutions condamnant la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine. L'alignement intégral de l'Albanie sur la politique étrangère et de sécurité commune de l'UE a envoyé un signal fort quant au choix stratégique de ce pays en faveur de l'adhésion à l'UE et à son rôle de partenaire fiable.

Depuis la première conférence intergouvernementale sur les négociations d'adhésion à l'UE avec l'Albanie, qui a eu lieu en juillet 2022, l'examen analytique de l'acquis de l'UE (screening) a progressé sans heurts. La Macédoine du Nord a pris une part active au processus d'examen analytique et a fait preuve d'un engagement notable. Le rapport d'examen analytique sur le «groupe 1 - les fondamentaux» a été présenté au Conseil en juillet 2023.

Compte tenu des conclusions du Conseil de juillet 2022, la Commission table sur un suivi rapide et décisif du rapport d'examen analytique sur le «groupe 1 - les fondamentaux», y compris en ce qui concerne les feuilles de route du pays, conformément au cadre de négociation, en vue d'ouvrir le premier groupe d'ici la fin de l'année.

11. La Commission salue les efforts de réforme entrepris par la **Bosnie-Herzégovine** depuis la réunion du Conseil européen de décembre 2022 accordant au pays le statut de pays candidat. La Commission se félicite également de l'entrée en fonction rapide d'un nouveau Conseil des ministres en janvier 2023. L'engagement public des partis politiques en faveur de l'objectif stratégique de l'intégration européenne a donné des résultats positifs.

Des mesures et des engagements ont été pris en vue d'atteindre les priorités essentielles et d'adopter les mesures définies dans la recommandation de la Commission relative au statut de candidat. Le Conseil des ministres a adopté des stratégies de lutte contre la criminalité organisée, procédé à une évaluation actualisée des risques qu'il a assortie d'un plan d'action concernant la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, adopté des stratégies et des plans d'action en matière de migration et de terrorisme, et désigné un organe de contrôle chargé de la mise en œuvre de la stratégie nationale pour le traitement des crimes de guerre. La Bosnie-Herzégovine a contribué à la gestion des flux migratoires mixtes vers l'UE en coopérant à la mise en œuvre du plan d'action de l'UE concernant les Balkans occidentaux. Le point de contact avec Europol a démarré ses activités en juin 2023. Le pays a adopté des lois, notamment sur l'intégrité du système judiciaire par le biais de changements apportés au Conseil supérieur de la magistrature et du ministère public, sur la prévention de la torture (en désignant le médiateur en tant que mécanisme national de prévention), sur les étrangers et sur la liberté d'accès à l'information, et a également adopté le plan d'action sur l'égalité entre les hommes et les

femmes. L'alignement sur la politique étrangère et de sécurité commune de l'UE s'est considérablement amélioré au cours de la période de référence, mais il reste encore beaucoup à faire en ce qui concerne la mise en œuvre des mesures restrictives.

L'engagement public des partis de la coalition en faveur de l'objectif stratégique de l'intégration européenne a donné des résultats positifs depuis l'octroi du statut de candidat. Simultanément, l'entité de *Republika Srpska* a connu une évolution négative. L'entité a réclamé la démission des juges constitutionnels et adopté une loi sur la non-application des décisions de la Cour constitutionnelle, violant ainsi l'ordre constitutionnel et juridique du pays. L'entité a également réintroduit des sanctions pénales en cas de diffamation, restreignant ainsi la liberté d'expression et la liberté des médias. Un projet de loi ciblant des groupes de la société civile en tant qu'«agents étrangers» est également en attente d'adoption dans l'entité; son adoption marquerait un nouveau recul important dans le domaine des droits fondamentaux. Les actions sécessionnistes portant atteinte à l'unité, la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'ordre constitutionnel et la personnalité internationale du pays compromettent la progression vers l'adhésion à l'UE.

Un certain nombre de décisions de la Cour constitutionnelle doivent encore être intégralement appliquées, en particulier concernant les biens publics. Les assemblées des deux entités devraient rapidement nommer des juges pour compléter la composition de la Cour constitutionnelle. Il est urgent que le pays finalise les réformes constitutionnelle et électorale en cours. Des réformes sont encore nécessaires pour aligner la constitution sur la convention européenne des droits de l'homme, conformément à l'arrêt *Sejdić-Finci*.

Dans l'ensemble, la Bosnie-Herzégovine doit encore faire des efforts supplémentaires pour atteindre les 14 priorités essentielles énoncées dans l'avis de la Commission sur sa demande d'adhésion à l'UE et prendre les mesures définies dans la recommandation de la Commission relative au statut de candidat. L'état d'avancement de la mise en œuvre des quatorze priorités essentielles est précisé dans le rapport par pays. La Commission recommande d'ouvrir les négociations d'adhésion à l'UE avec la Bosnie-Herzégovine dès que le degré nécessaire de conformité aux critères d'adhésion est atteint.

La Commission rendra compte au Conseil des progrès accomplis au plus tard en mars 2024.

12. À la suite de sa demande d'adhésion à l'UE, en décembre 2022, le gouvernement du **Kosovo** a poursuivi son programme de réformes de l'UE. Le Kosovo a progressé dans la mise en œuvre des recommandations formulées de longue date par l'UE en matière de réforme électorale, ce qui a conduit à l'adoption de deux lois électorales importantes. Le Kosovo doit intensifier ses efforts pour renforcer l'état de droit et l'administration publique et pour améliorer la résilience énergétique. Le Kosovo a contribué à la gestion des flux migratoires mixtes vers l'UE en coopérant à la mise en œuvre du plan d'action de l'UE concernant les Balkans occidentaux. La libéralisation du régime des visas pour les citoyens kosovars devrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Le Nord du Kosovo a traversé plusieurs crises d'intensité variable. Les Serbes du Kosovo ont démissionné collectivement des institutions kosovares en novembre 2022. À la suite de leur retrait, des élections locales partielles ont été organisées dans les quatre municipalités du Nord du Kosovo en avril 2023. Le taux de participation très faible, en particulier au sein de la communauté serbe du Kosovo, a montré que ces élections ne pouvaient offrir de solution politique à long terme. Il demeure impératif de rétablir une situation dans laquelle les Serbes du Kosovo participent

activement à la gouvernance locale, à la police et au système judiciaire dans le Nord du Kosovo. Des élections locales anticipées doivent être organisées dès que possible dans les quatre municipalités, organisées de manière pleinement inclusive et avec la participation inconditionnelle des Serbes du Kosovo. Le Kosovo doit s'engager en faveur de la désescalade dans le Nord du Kosovo, en réduisant la présence permanente de ses forces de police spéciales ainsi que les expropriations de terres et les ordres d'expulsion dans cette région.

Le Kosovo maintient sa participation au dialogue, mené grâce à la médiation de l'UE, sur la normalisation des relations avec la Serbie, mais il doit faire preuve d'un engagement plus sérieux, investir davantage d'efforts et accepter des compromis pour faire avancer ce processus de normalisation. Le Kosovo doit respecter les engagements qu'il a pris au titre de ce dialogue et s'engager à mettre pleinement en œuvre tous les accords conclus précédemment dans ce cadre ainsi que l'accord sur la voie de la normalisation et son annexe relative à sa mise en œuvre. Le Kosovo devrait s'engager de manière plus constructive pour permettre des négociations sur l'accord de normalisation global et juridiquement contraignant. La normalisation des relations est une condition essentielle pour que la Serbie et le Kosovo avancent sur leur trajectoire européenne, et en l'absence de progrès, tous deux risquent de passer à côté d'importantes opportunités.

13. La **Turquie** est un pays candidat et un partenaire essentiel pour l'UE. Ses négociations d'adhésion sont au point mort depuis juin 2018, conformément aux décisions du Conseil européen tenant compte du fait que la Turquie continue de s'éloigner de l'UE. Le dialogue sur l'état de droit et les droits fondamentaux continue de faire partie intégrante de la relation UE-Turquie. Le refus de mettre en œuvre certains arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme reste un sujet de préoccupation. La Turquie est un acteur régional majeur dans le domaine de la politique étrangère, ce qui est un élément important dans le contexte des relations entre l'UE et la Turquie, même si des divergences de vues subsistent sur certaines questions de politique étrangère. La Turquie garde un taux d'alignement très bas, de 10 %, sur la politique étrangère et de sécurité commune de l'UE. Elle a condamné la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine et s'est engagée politiquement et diplomatiquement, notamment en facilitant les pourparlers directs, en œuvrant à la désescalade et au cessez-le-feu, en facilitant l'exportation de céréales ukrainiennes et l'échange de prisonniers, et en fournissant une assistance militaire forte et essentielle à l'Ukraine. Elle s'abstient toujours, néanmoins, de s'associer aux mesures restrictives prises par l'Union européenne à l'encontre de la Russie. Sa rhétorique de soutien au Hamas à la suite des attentats que ce groupe terroriste a perpétrés contre Israël le 7 octobre 2023 est totalement en désaccord avec l'approche de l'UE.

Le pays devrait soutenir activement les négociations relatives à un règlement juste, global et viable de la question chypriote dans le cadre des Nations unies, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies et aux principes sur lesquels est fondée l'UE. Il est essentiel que la Turquie s'engage en faveur de la reprise des négociations en vue d'un règlement global, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies, y compris dans leurs aspects externes. Il est également urgent que la Turquie satisfasse à son obligation d'assurer la mise en œuvre intégrale et non discriminatoire du protocole additionnel à l'accord d'association UE-Turquie.

La coopération avec la Turquie dans des domaines d'intérêt commun s'est poursuivie dans des domaines essentiels tels que la lutte antiterroriste, l'économie, l'énergie, la sécurité alimentaire, les migrations et les transports. Un environnement stable et sûr en Méditerranée orientale et l'instauration de relations avec la Turquie fondées sur la coopération et mutuellement avantageuses relèvent de l'intérêt stratégique de l'UE. La Commission et le haut représentant soumettront un rapport au Conseil européen de novembre 2023, dans lequel ils exposeront d'autres options pour développer cette relation.

14. La Commission salue les importants efforts de réforme entrepris par l'**Ukraine** depuis le Conseil européen de juin 2022 en dépit de la guerre d'agression menée par la Russie. La Commission considère que l'Ukraine a réalisé d'importants progrès dans la réalisation des sept étapes prévues dans l'avis de juin 2022 et a adopté des mesures supplémentaires pour compléter et rendre durables ces résultats.

L'Ukraine a établi un système de présélection transparent et fondé sur les mérites pour les juges de la Cour constitutionnelle et a achevé, pour les organes de gouvernance du pouvoir judiciaire, une réforme visant à garantir l'intégrité. L'Ukraine devrait continuer de mettre en œuvre les lois adoptées en vue de procéder à la sélection et à la nomination de juges dans les juridictions ordinaires et à la Cour constitutionnelle. L'Ukraine a renforcé la lutte contre la corruption en établissant de manière continue un bilan crédible en matière d'enquêtes et de condamnations pour corruption, et en veillant à la transparence dans la nomination des dirigeants des principales agences de lutte contre la corruption. Elle a adopté des mesures systémiques supplémentaires pour garantir la durabilité de ses efforts de lutte contre la corruption, notamment en remettant en service le système électronique de déclaration de patrimoine, malgré certaines lacunes, et en mettant en œuvre le programme national de lutte contre la corruption.

L'Ukraine a renforcé son cadre de lutte contre le blanchiment de capitaux, notamment en alignant sa législation, en particulier la définition des personnes politiquement exposées, sur les normes du GAFI, et elle a adopté un plan stratégique global et un plan d'action pour la réforme du secteur répressif. L'Ukraine a également intensifié les mesures systémiques contre les oligarques dans des domaines tels que la concurrence et le financement des partis politiques, mais elle a reporté l'application de la loi contre l'oligarchie. L'Ukraine a aligné sa législation relative aux médias sur le droit de l'Union. Elle a continué de renforcer la protection des minorités nationales, notamment en modifiant les lois sur les minorités et sur l'éducation, tandis que d'autres réformes préconisées par la Commission de Venise doivent encore être mises en œuvre. Ces processus de réforme doivent être inclusifs, en y faisant participer pleinement les représentants des minorités nationales à toutes les étapes requises.

L'instauration de la loi martiale a certes conduit à déroger à l'exercice de certains droits fondamentaux, mais les mesures prises sont temporaires et globalement adaptées à la situation du pays.

Compte tenu des résultats obtenus depuis juin 2022 au titre des critères politiques, dans le cadre des sept étapes et au-delà, la Commission considère que l'Ukraine satisfait à suffisance aux critères de stabilité d'institutions garantissant la démocratie, l'état de droit, les droits de l'homme et le respect des minorités et leur protection, fixés par le Conseil européen de Copenhague en 1993, à condition qu'elle poursuive ses efforts de réforme et satisfasse aux exigences restantes au titre des sept étapes. Sur ce fondement, la Commission

recommande que le Conseil ouvre des négociations d'adhésion avec l'Ukraine. La Commission recommande en outre que le Conseil adopte le cadre de négociation dès lors que l'Ukraine aura:

- adopté une loi proposée par le gouvernement pour relever le plafond de recrutement du Bureau national ukrainien de lutte contre la corruption;
- supprimé, dans la loi sur la prévention de la corruption, les dispositions restreignant les pouvoirs permettant à l'ANPC de poursuivre la vérification des actifs ayant déjà fait l'objet d'un processus de vérification et limitant les pouvoirs permettant à l'ANPC de vérifier le patrimoine acquis par les déclarants avant leur entrée dans la fonction publique, sans préjudice des règles relatives à la sécurité nationale en temps de guerre;
- adopté une loi réglementant la représentation d'intérêts conformément aux normes européennes, dans le cadre du plan d'action contre l'oligarchie;
- adopté une loi sur la mise en œuvre des recommandations restantes de la Commission de Venise de juin et d'octobre 2023 liées à la loi sur les minorités nationales, ainsi que les recommandations de la Commission de Venise liées aux lois sur la langue officielle, sur les médias et sur l'éducation.

L'Ukraine doit poursuivre la lutte contre la corruption en établissant un nouveau bilan des enquêtes et des condamnations en matière de corruption.

La Commission continuera de suivre les progrès et le respect des critères dans tous les domaines liés à l'ouverture des négociations et présentera un rapport au Conseil d'ici mars 2024. La Commission se tient prête à lancer les travaux préparatoires, notamment l'examen analytique de l'acquis (screening) et la préparation du cadre de négociation.

15. La Commission salue les importants efforts de réforme entrepris par la **Moldavie** depuis le Conseil européen de juin 2022 malgré les graves répercussions, sur son territoire, de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine. La Commission considère que la Moldavie a réalisé d'importants progrès dans la réalisation des neuf étapes prévues dans l'avis de juin 2022 et a adopté des mesures supplémentaires pour compléter et rendre durables ces résultats.

La Moldavie a mis en place un ambitieux processus d'agrément pour le système judiciaire et les parquets, qui est le fondement de sa réforme globale de la justice. Elle a réformé sa Cour suprême et elle a assuré le fonctionnement de son Conseil suprême de la magistrature, avec des membres ayant fait l'objet d'un agrément. Le cadre institutionnel et législatif de lutte contre la corruption a été réformé. Le pays a adopté de nouveaux actes législatifs sur le recouvrement des avoirs, la lutte contre la criminalité financière et le blanchiment de capitaux. Les enquêtes sur les oligarques progressent bien; des condamnations en justice par contumace ont permis de juger des oligarques impliqués dans l'affaire de fraude — dans le cadre de laquelle d'importants actifs ont été saisis — qui a obéré les ressources publiques de la Moldavie.

Le nombre d'affaires instruites en matière de corruption et de crime organisé a augmenté. Le nombre de cas de saisie d'actifs de personnes politiquement exposées a également grimpé. La Moldavie a adopté une approche systémique du démantèlement des oligarchies, avec un plan d'action ambitieux. Les nouvelles dispositions législatives en matière électorale, pénale, médiatique et de concurrence renforcent la capacité du pays de lutter

contre les intérêts particuliers abusifs. La Moldavie a activement intensifié sa coopération internationale avec les États membres et les agences de l'Union par l'intermédiaire de la plateforme de l'UE de soutien à la sécurité intérieure et à la gestion des frontières.

Le pays a adopté des stratégies pour réformer son administration publique, a renforcé sa gestion des finances publiques et a lancé les procédures interinstitutionnelles indispensables pour gérer ces réformes. Malgré des conditions économiques difficiles, la Moldavie a relevé les traitements dans la fonction publique afin de retenir les travailleurs et d'en attirer de nouveaux. La Moldavie a réglementé son cadre public d'investissement, a continué de numériser ses services publics et a progressé dans la fusion volontaire de collectivités locales.

La Moldavie donne suite aux recommandations du BIDDH et de la Commission de Venise et fait participer la société civile aux processus décisionnels, notamment par l'intermédiaire d'une plateforme pour le dialogue et la participation citoyenne au sein du parlement. Elle a également renforcé la protection des droits de l'homme, notamment en transposant intégralement la convention d'Istanbul dans sa législation nationale.

Compte tenu des résultats obtenus depuis juin 2022 au titre des critères politiques, dans le cadre des neuf étapes et au-delà, la Commission considère que la Moldavie satisfait à suffisance aux critères de stabilité d'institutions garantissant la démocratie, l'état de droit, les droits de l'homme et le respect des minorités et leur protection, fixés par le Conseil européen de Copenhague en 1993, à condition qu'elle poursuive ses efforts de réforme et satisfasse aux exigences restantes au titre des neuf étapes. Sur ce fondement, la Commission recommande que le Conseil ouvre des négociations d'adhésion avec la Moldavie. La Commission recommande en outre que le Conseil adopte le cadre de négociation dès lors que la Moldavie aura:

- réalisé de nouveaux progrès importants dans la nomination de juges agréés à la Cour suprême et de membres agréés des organes garants de l'autonomie du système judiciaire et des parquets, et dans la nomination d'un nouveau procureur général dans le cadre d'une procédure transparente et fondée sur les mérites;
- doté de ressources et de structures satisfaisantes le Parquet national de lutte contre la corruption;
- pris des mesures supplémentaires dans le démantèlement des oligarchies, notamment par l'intermédiaire de réglementations en la matière, par exemple sur les paiements en liquide et sur les flux financiers.

La Moldavie doit poursuivre la lutte contre la corruption en établissant un nouveau bilan des enquêtes et des condamnations en matière de corruption.

La Commission continuera de suivre les progrès et le respect des critères dans tous les domaines liés à l'ouverture des négociations et présentera un rapport au Conseil d'ici mars 2024. La Commission se tient prête à lancer les travaux préparatoires, notamment l'examen analytique de l'acquis (screening) et la préparation du cadre de négociation.

16. La Commission salue les efforts de réforme entrepris par la **Géorgie** conformément à la constitution du pays, qui considère son intégration dans l'UE comme une priorité pour le pays. Une écrasante majorité de citoyens géorgiens soutiennent le processus d'adhésion du pays à l'UE. Il convient d'éliminer les clivages politiques et de renforcer le dialogue du

parti au pouvoir avec les partis d'opposition et la société civile pour parvenir à un consensus sur des questions d'intérêt national.

La Géorgie doit intensifier ses actions pour lutter contre la désinformation et les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger contre les valeurs de l'UE, ainsi qu'améliorer son taux d'alignement sur la politique étrangère et de sécurité commune de l'UE.

En ce qui concerne les douze priorités définies dans l'avis de la Commission européenne de juin 2022, la Géorgie a adopté des actes législatifs et des mesures stratégiques sur l'égalité entre les femmes et les hommes et sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes, sur la prise en compte des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme dans les délibérations de la Cour et sur la criminalité organisée. Un nouveau défenseur public a été nommé.

Certaines mesures procédurales ont été prises au parlement pour renforcer le contrôle par l'opposition. La mise en place d'un consensus politique solide entre les partis contribuerait à lutter contre la polarisation et accélérerait la trajectoire européenne de la Géorgie. Des modifications de la législation et du règlement du parlement ont été adoptées en ce qui concerne le fonctionnement et l'obligation de rendre compte des institutions publiques ainsi que le cadre électoral. La réforme judiciaire comporte des mesures relatives à l'accessibilité des décisions de justice et à la motivation des nominations judiciaires, ainsi que des mesures disciplinaires pour les juges et des mesures liées à la sélection des candidats à la Cour suprême, mais une réforme globale du Conseil supérieur de la justice est toujours nécessaire. La Géorgie a partagé cette législation et plusieurs autres actes juridiques fondamentaux sur le code électoral, le bureau de lutte contre la corruption, les services d'enquête spéciaux et le service de protection des données à caractère personnel, ainsi que son plan d'action pour le démantèlement des oligarchies, avec la Commission de Venise pour avis. En outre, il est important de mettre en place un système de contrôles d'intégrité extraordinaires, avec la participation d'experts internationaux, pour toutes les fonctions à haute responsabilité au sein de l'appareil judiciaire, et d'établir un système de déclarations de patrimoine efficaces.

Un plan d'action pour le démantèlement des oligarchies, suivant une approche systémique, a été adopté et l'approche «personnalisée» a été retirée. Un bureau de lutte contre la corruption a été créé. La Géorgie a renforcé sa coopération internationale en matière de lutte contre la criminalité organisée. Pour ce qui est du pluralisme des médias, un directeur des médias de l'opposition a été libéré de prison à la suite d'une grâce présidentielle, et le parlement a adopté des amendements à la loi sur la radiodiffusion pour s'aligner sur la législation de l'UE. Une stratégie sur la protection des droits de l'homme a été adoptée et un plan d'action a été élaboré. Un protocole de coopération entre le parlement et certains représentants de la société civile a été conclu pour encadrer la participation des OSC aux processus d'élaboration des politiques.

À la lumière des résultats obtenus depuis juin 2022, dans le cadre des douze priorités et au-delà, la Commission recommande au Conseil d'accorder à la Géorgie le statut de pays candidat, pour autant que les mesures suivantes soient prises:

- lutter contre la désinformation et les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger contre l'UE et ses valeurs;
- améliorer l'alignement de la Géorgie sur la politique étrangère et de sécurité commune de l'UE;

- continuer de s'attaquer à la question de la polarisation politique, y compris par un travail législatif plus inclusif avec les partis d'opposition au parlement, notamment en ce qui concerne la législation relative à l'intégration européenne de la Géorgie;
- garantir un processus électoral libre, équitable et compétitif, notamment en 2024, et appliquer pleinement les recommandations du BIDDH de l'OSCE. Acheter les réformes électorales, y compris en assurant une représentation adéquate de l'électorat, bien avant le jour du scrutin;
- continuer à améliorer la mise en œuvre du contrôle parlementaire, notamment des services de sécurité. Garantir l'indépendance institutionnelle et l'impartialité des principales institutions, notamment l'administration électorale, la Banque nationale et la commission des communications;
- achever et mettre en œuvre une réforme globale et efficace du système judiciaire, y compris une réforme globale du Conseil supérieur de la justice et du parquet, en mettant pleinement en œuvre les recommandations de la Commission de Venise et en suivant un processus transparent et inclusif;
- renforcer l'efficacité et garantir l'indépendance institutionnelle et l'impartialité du bureau de lutte contre la corruption, du service spécial d'enquête et du service de protection des données à caractère personnel. Donner suite aux recommandations de la Commission de Venise relatives à ces organismes, dans le cadre d'un processus inclusif. Obtenir de bons résultats en matière d'enquêtes sur les affaires de corruption et de criminalité organisée;
- améliorer le plan d'action actuel afin de mettre en œuvre une approche multisectorielle et systémique du démantèlement des oligarchies, conformément aux recommandations de la Commission de Venise et à la suite d'un processus transparent et inclusif associant les partis d'opposition et la société civile;
- améliorer la protection des droits de l'homme, notamment en mettant en œuvre une stratégie ambitieuse en matière de droits de l'homme et en garantissant la liberté de réunion et d'expression. Mener des enquêtes impartiales, efficaces et rapides en cas de menaces contre la sécurité des groupes vulnérables, des professionnels des médias et des militants de la société civile, et traduire en justice les organisateurs et les auteurs de violences. Consulter la société civile et dialoguer avec elle, afin de lui permettre de participer de manière significative aux processus législatifs et d'élaboration des politiques et de veiller à ce qu'elle puisse fonctionner librement.

VIII. ANNEXES

- 1. Les éléments fondamentaux du processus d'adhésion**
- 2. Principales réalisations du plan économique et d'investissement pour les Balkans occidentaux**
- 3. Principales réalisations du plan économique et d'investissement – aperçu pour l'Ukraine, la Moldavie et la Géorgie**

- 4. Indicateurs de tierces parties relatifs à la situation de la démocratie, de la bonne gouvernance et de l'état de droit dans les pays candidats et candidats potentiels**
- 5. Données statistiques**